

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

MARS 1774.



A LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprim-
meur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

M. DCC. LXXIV.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

M

In-Octavo.

**Maçon (le) démasqué , ou le vrai secret des
Francs-Maçons mis au jour dans toutes les
parties avec sincérité & sans déguisement, fig.
Berlin.**

**Maitre Italien , par Veneroni , nouv. édition,
corrigée & augmentée considérablement ,
Lyon 1769.**

**Maison Rustique portative , 4 vol. fig. Paris
1770.**

**Mandement de l'Archevêque de Reims, au sujet
de la Constitution *Unigenitus*. Bruxelles.**

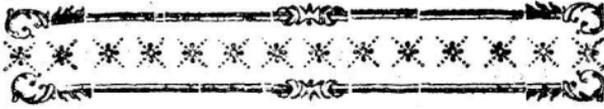
**Mandement de Mr. l'Evêque de St. Pons, sur la
publication du sentiment d'un grand nombre
de Docteurs en Théologie de la Faculté de
Paris, concernant les Dogmes, la morale &
la discipline de l'Eglise.**

**Manière (de la) d'apprendre les Langues. Paris
1768.**

**Manne (la) céleste de l'ame , ou méditations
sur les passages choisis de l'Ecriture sainte
pour tous les jours de l'année , par le Pere
Segneri, 5 vol.**

**Manuel de l'honnête-homme, ou maximes né-
cessaires en tous lieux & en tout tems, Fran-
çois-Italien, nouv. édit. augmentée considé-
rablement. Augsbourg 1768.**

**Manuel moral, ou maximes pour se conduire
sagement dans le monde, accompagnées de
Réflexions. Augsbourg 1764.**



JOURNAL
 HISTORIQUE
 ET
 LITTÉRAIRE.
 MARS 1774.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Elémens de la Politique, ou recherches des vrais principes de l'Economie sociale. 6. vol. in-8°. Londres 1773.

NOUS nous sommes d'abord défié de ce ouvrage comme du fruit d'une Philosophie téméraire & féconde en systèmes pernicieux : mais la lecture a corrigé ce préjugé. Nous sommes bien éloignés de garantir toutes les assertions de l'Auteur, dont les projets ne sont pas toujours praticables, ni les décisions bien justes ; mais nous avons trouvé qu'en général ses vûes étoient droites & qu'il a su renfermer

L A

l'esprit systématique qui l'anime, dans les bornes prescrites par la Religion & par la raison. Son style n'égale peut-être pas la pureté de ses intentions ; il est fort embarrassé, lent, sans intérêt & verbiageur. La multitude des objets qui l'occupent à la fois, l'engagent dans des épisodes qui font échapper le but principal, & établissent tout autre chose que ce que l'Auteur prétendoit démontrer : Ce défaut qui naît souvent de l'abondance & de la richesse, marque en même-tems une inconsistance dans la marche des idées qu'Horace regardoit comme incompatible avec la simplicité & l'unité d'un ouvrage :

amphora coepit

Institui, currense rotâ cur urceus exit?

Les morceaux détachés ont plus d'intelligibilité & de vérité que les systêmes généraux de l'Auteur. On peut en recueillir plusieurs qui font honneur à sa Philosophie. Nous en choisirons quelques-uns.

T. I. p. 39.

« Ce n'est pas aux hommes à blasphémer la
 » Providence, qui les entoure & les remplit de
 » ses bienfaits. L'esclave qui rampe dans la
 » poussière, accablé de travail ou de coups; le
 » Nègre que brûlent le Soleil & le sable, & qui
 » soupire pour une liqueur brûlante que lui
 » refuse la terre natale; le Samoïede qu'entoure
 » la neige; & que nourrit la mer, ont tous des
 » grâces à rendre à cette Providence univer-
 » selle, qui fait leur bonheur par des moïens
 » différens, mais sûrs, & qui se rit de la pitié
 » qu'ils nous font, parce que notre imagina-
 » tion nous met à leur place, sans nous faire
 » tels qu'ils sont. N'en doutons point; si un

Samoïede raisonnoit aussi mal que nous, « nous lui ferions pitié. »

On fait que le grand Argument de Lucrèce contre la spiritualité de l'ame humaine est, Octobre
1771, p. 251.

qu'elle croît & se fortifie avec le corps : on a coûtume de répondre que la dépendance de l'ame du corps ne prouve point du tout qu'elle est de la même nature : que les opérations du Peintre dépendent du pinceau dont il se sert, quoiqu'entre le pinceau & lui il y ait une distance immense. Notre Auteur prend un autre tour. Il nie simplement que l'ame se fortifie avec le corps & qu'elle se perfectionne en quelque manière que ce soit. « N'est-ce pas parler « très-improprement, que de dire de l'esprit « humain, qu'il se forme, se développe, se « fortifie, qu'en exerçant ses facultés, il les « augmente, &c. »

T. I. p. 260.

« Quand je considère attentivement un en- « fant, je remarque en lui une curiosité que je « ne retrouve pas dans un homme. Il observe « beaucoup plus qu'un jeune homme, & me « paroît surpasser en réflexion le vieillard le « plus méditatif. Il juge, & juge aussi-bien « qu'il voit ; il se souvient, compare le passé « avec le présent, & en tire des conséquences « pour l'avenir. Que fait de plus l'homme le « plus consommé ? »

« Il est enfant parce que son corps est foi- « ble, parce qu'il est ignorant, sans expérience, « parce qu'il n'entend pas la langue qu'on lui « parle, parce qu'il n'attache pas aux mots des « idées bien distinctes. »

« Mettez un homme fait dans les mêmes « circonstances ; montrez-lui, par exemple, « une machine dont il n'ait aucune idée, & qui «

soit destinée à un usage qu'il ignore également; expliquez-lui tout cela en termes de l'art qu'il n'entende pas, ou même dans une langue qu'il ne sache pas : il écouterá & regardera comme un enfant. Qu'il s'en approche ensuite; & s'il y a un coup à recevoir en la touchant mal-adroitement, il sera heureux s'il ne le reçoit pas. »

« Faites autre chose. Otez à un enfant de six ans les prodigieuses connoissances qu'il a déjà acquises. Il n'y aura de différence entre lui & un enfant de deux jours, que plus de force & d'aptitude corporelle. Usez-en de même avec un homme de trente ans, & vous aurez le même résultat. Ici l'expérience s'accorde avec le raisonnement, & tout concourt à me convaincre que l'ame d'un enfant a les mêmes facultés, & au même degré que celle d'un homme de trente ans, celle-ci que celle d'un vieillard. Il n'y a de différence que celles qui sont l'effet nécessaire de l'ignorance & de la foiblesse de l'un, des connoissances & de la vigueur de l'autre, de la plus grande expérience & de l'affaiblissement physique du troisième »

P. 265.

« Lorsque tout est nouveau pour un enfant, il n'imité point, parce qu'il ne distingue point son semblable des autres objets qui l'environnent & qu'il n'a pas encore l'expérience du bien & du mal. Lorsqu'il commence à imiter, ce n'est ni un chien, ni un oiseau qu'il imite, mais ses semblables; & entre ceux-là il imite par préférence ceux qu'il connoit le mieux, parce qu'il a une idée plus nette de ce qu'ils font. »

« Mais, observez encore que si, après avoir

fait quelque chose devant lui, vous donnez ce un signe de douleur qu'il comprenne, il ne ce vous imitera pas; si au contraire, vous don- ce nez un signe de plaisir, il n'en fera que plus ce empressé à vous imiter. „

“ Soutenez après cela qu'il ne raisonne pas, ce comme je l'ai fait raisonner. Quant à la cu- ce riosité que j'ai fait entrer pour quelque chose ce dans son penchant à l'imitation, vous vous ce convaincrez aisément qu'elle y a part, quand ce vous aurez remarqué que l'enfant n'imité plus ce ce qu'il a vû très-souvent, qu'il a déjà imité, ce & qu'il fait pouvoir faire aisément. „

“ S'il voit, par exemple, pour la première ce fois, un homme se promener de long en ce large, & qu'il puisse marcher, il l'imitera d'a- ce bord. Mais il ne l'aura pas fait trois ou ce quatre fois, qu'il restera en place, ou n'en ce sortira que pour courir à sa fantaisie. „

“ Si les enfans réfléchissoient sur leurs ré- ce flexions, nous serions bien mieux instruits de ce ce qui se passe en eux. Mais si cet art leur ce manque, ils ont cela de commun, plus ou ce moins, avec tous les hommes faits, & sur- ce tout avec ceux qui sont le plus occupés des ce objets mêmes; les Paisans, par exemple, les ce Artisans & les Sauvages. „

Mais, malgré cet inconvénient de l'enfan- ce ce, nous pouvons encore savoir certainement ce qu'avec le tems un enfant met une grande ce différence entre ses semblables, & qu'alors il ce imite ceux qu'il voit avoir autorité sur lui, ce qu'il craint, & qu'il aime, dont enfin il fait ce plus de cas que des autres, & avec qui il se ce trouve déjà le plus de ressemblance. „

“ Ainsi un enfant imite son Pere & sa

16 mere, plutôt que les étrangers, son frere
 17 aîné, plutôt que son cadet, celui qui lui
 18 paroît le supérieur des autres, plutôt que l'in-
 19 férieur. Une fille imite sa mere plutôt que
 20 son pere; & un garçon celui-ci plutôt que
 21 celle-là. De-là viennent en grande partie les
 22 ressemblances des gestes, de la démarche, du
 23 rite que l'on remarque entre les parens & les
 24 enfans. ,

Le Matérialisme qui s'éleve au-dessus de
 toute Révélation, & substitué des rêveries creu-
 ses aux leçons de la Religion & de la raison,
 fait naître les hommes dans le sein du hazard,
 leur assigne mille origines diverses, & recon-
 noît autant de races qu'il y a de légères distinc-
 tions entre les différens Peuples de la terre : Il
 ne faut pas une Philosophie bien profonde
 pour mépriser cette erreur, mais c'est toujours
 un bien que de la combattre; le rédacteur de
 ces Elémens le fait avec autant de zèle que de

T. I. p. 41.

succès : " Ditez-vous qu'un Peuple s'est per-
 25 fectionné, tandis que l'autre est resté dans
 26 la barbarie, parce qu'originellement l'un
 27 étoit plus perfectible que l'autre, indépen-
 28 demment du climat & des accidens. Si vous
 29 le dites, vous avancerez une assertion gra-
 30 tuite, dont je vous demanderai la preuve. "

" Ne m'opposez pas la différence de figure
 31 ou de couleur, car j'aurois bien des questions
 32 à vous faire; & si vous étiez embarrassé à les
 33 résoudre, vous devriez reconnoître que vous
 34 m'avez fait une mauvaise objection. Je vous
 35 demanderois, par exemple, si vous pouvez
 36 me montrer une famille de Noirs, qui,
 37 transportée depuis plusieurs siècles sous un
 38 climat tempéré, en ayant adopté les usages,

ait conservé sa couleur & sa figure ? Je vous
demanderois ce que sont devenues la blan-
cheur de la peau & la rouilleur des cheveux ,
qui étoient si marquées chez les anciens Ger-
mains, qu'on en concluoit qu'ils étoient tous
freres, & qu'ils ne l'étoient pas des Peuples
bruns ? Je vous demanderois, si les Juifs en
conservant entre-eux une sorte de ressemblan-
ce, vous trouverez cette même ressemblance
entre-eux & les Chrétiens descendus de Juifs
baptisés il y a deux ou trois siècles. »

“ Mais si certaines coûtumes, jointes à
l'effet de certains climats, établissent cette
ressemblance entre les hommes à qui ces cho-
ses sont communes, & si, par un change-
ment de domiciles & d'usages, cette ressem-
blance dispartoit pour faire place à une autre,
il ne reste donc plus de la différence d'espè-
ces que quelques jeux de la nature, & sa
variété infinie, par laquelle il n'y a pas sur
un chêne deux feüilles qui se ressemblent. »

“ Il y a sans doute des Peuples, qui, dans
leur état actuel, sont méprisables, ou le pa-
roissent à d'autres Peuples, quoique placés
sous le même climat; mais ce qui les rend
méprisables est certainement accidentel, ainsi
que cent expériences pourroient le prouver,
quand même un peu de réflexion ne suffiroit
pas pour s'en convaincre. La condition des
Peuples est donc différente, comme celle des
hommes chez un même Peuple. »

Un Etat ne sauroit subsister sans Religion,
on réussiroit plutôt, selon l'expression de Plu-
tarque, à bâtir une maison en l'air. Notre Po-
litique démontre cette vérité, toujours avec un
peu de langueur & d'embarras dans la manière

d'écrite, mais avec beaucoup de force & d'évi-
 P. dence dans les raisonnemens. « Les moyens
 « qu'a la Société de réprimer sont bornés. Elle
 « ne connoît le crime que quand il est conformé.
 « Il faut donc qu'il y ait un moyen d'en
 « prévenir la formation dans le cœur, où elle
 « ne lit pas. Ce moyen est la Religion. » Les
 sages maximes que les Incrédules prétendent
 substituer à la Religion, sont les leçons & les
 fruits de la Religion même qu'ils prétendent
 anéantir : C'est d'elle qu'ils ont appris à rai-
 sonner avec justice sur le bien & le mal mor-
 ral, & à goûter les charmes de la vertu. S'ils
 n'avoient jamais été à cette école, leur doc-
 trine ne seroit pas mieux établie, ni plus con-
 séquente que celle des anciens Philosophes,
 qui, comme l'on a montré bien des fois, dis-
 putoient sur tout & ne se tenoient à rien.
 « Un spectacle singulier, est de voir les prin-
 « cipes révélés reparoître sous le travestissement
 « de la Philosophie dans les systêmes de mo-
 « rale, que l'on oppose à la morale révélée,
 « & d'entendre dire aux auteurs de ces systé-
 « mes, que la nature ou la raison leur a dévoilé
 « ces grandes vérités. Je conçois, que plusieurs
 « principes donnés, on peut raisonner très-
 « bien, abstraite, analyser, substituer une vertu
 « à une autre. Tout bon systême est à l'épreu-
 « ve de ces opérations. »
 « Mais il faut toujours partir des principes,
 « & je vois qu'avant la Révélation, les hom-
 « mes ont balbutié, & qu'une vérité devinée a
 « été stérile, & contredite par des hommes
 « très-sages, qui ne l'avoient pas devinée.
 « Tout étoit problématique, faute de princi-
 « pes certains, ou réputés tels ; & tout l'est

encore, dès qu'on rejette l'autorité, qui seule
peut réunir les hommes dans la Foi aux
principes, qui, par cette Foi, deviennent
axiômes. „

Dans le cinquième Tomé, la politique de
l'Auteur s'exerce sur le Clergé. On voit d'abord
qu'il n'est pas ami des biens Ecclésiastiques;
sans doute qu'il ne connoit pas tous les avan-
tages qu'ils renferment pour l'Etat, & qu'il
n'est pas instruit des grandes ressources qu'ils
présentent dans les occasions les plus critiques.

Sept. 1770,
p. 165.

Il proteste néanmoins qu'il respecte les Evêques
comme ses Pasteurs & ses Peres, & nous n'avons
aucune peine à le croire. „ Je n'ai jamais vû
d'un œil envieux l'opulence de mes Peres en

T. V. p. 333

Jesus-Christ, je n'ai jamais gémi que sur le
mauvais emploi de cette partie du domaine
public, qui est consacré à l'entretien des Ma-
gistrats Ecclésiastiques, & je proteste, devant
Dieu & devant les hommes, qu'en proposant
l'arrangement que je viens d'exquissier, j'ai
été très-éloigné de la pensée impie d'affoi-
blir l'Eglise, ou d'affliger ses Ministres; que
ma sincère intention a été tout au contraire,
de rendre un service important à la Religion,
en bannissant du cœur de ses Ministres les pas-
sions humaines, qui, trop souvent, y étouffent
le feu sacré dont ils doivent avoir la pléni-
tude. „

„ Croïez-vous que le Peuple ait jamais
méprisé un Evêque, lorsqu'il l'a vû remplir
exactement toutes les fonctions de son Mi-
nistère; maintenir une discipline sévère dans
son Clergé; soulager les malheureux; se
dépoüiller pour les vêtir; aller à pieds chez
les malades, lorsqu'il a vendu ses chevaux,

P. 292.

pour réparer l'infortune d'une famille; inter-
 céder avec discernement pour les opprimés;
 réconcilier les ennemis; établir la paix dans
 les familles, sans en vouloir pénétrer les
 secrets; enfin, se faire tout à tous pour ga-
 gner tous les cœurs, & les donner à celui
 dont il est le Vicaire sur la terre? „ C'est-
 là sans doute le vrai portrait d'un Evêque.
 L'Auteur paroît l'avoir fait d'après ce qu'on
 a vû & ce que l'on voit encore dans plusieurs
 Prélats du respectable Clergé de France: Il
 seroit sans doute à souhaiter qu'il se réalisât
 plus généralement: Si c'est le vœu de la poli-
 tique développée dans ce traité, c'est bien plus
 encore le vœu de la Religion.



Le Paysan & son Seigneur, Fable par M.
 Le Monnier.

UN de ces nouveaux parvenus

Que l'aveugle fortune a pêché dans la boïe
 Pour les mettre en spectacle au sommet de sa roïe,
 Et montrer aux passans que l'honneur, les vertus
 Sont en ce monde-ci des titres superflus;
 Un de ces faquins, dis-je, avoit dans sa Province
 Le plus superbe des Châteaux
 De tous les environs. Là vivant comme un Prince,
 Il faisoit enrager ses malheureux vassaux.

Qu'un enfant le long des ruisseaux
 Se baignât, c'étoit des truites

Qu'il vouloit prendre, on le battoit.

Le Dimanche, du lard cuisoit dans les marmites,
 C'étoit du sanglier, un Garde l'emportoit.

Il ne falloit pas qu'une fille,
En allant moissonner, passât par la forêt,
Un Garde s'y trouvoit tout prêt
A lui confisquer sa faucille,
Peut-être encore à faire pis
Quand elle étoit jeune & gentille.

Ces Gardes étoient enhardis
Par les principes de leur Maître,
Qui frondoit hautement toute Religion,
Et jusqu'à Dieu qui le fit naître.
A l'entendre c'étoit un Etre
De pure imagination,
Sorti de la tête d'un Prêtre.
S'aimer beaucoup, n'aimer que soi,
Est, selon lui, l'unique Loi
Que Nature nous donne à suivre.

L'amour de la Patrie & l'amour des parens,
Tous préjugés de vieilles gens.

Il avoit pris cela dans je ne sais quel livre
Bien dangereux & bien diffus,

Qu'on avoit lû d'abord, & qu'on ne lisoit plus.

Quand des Chasseurs voisins il rassembloit la troupe
Il leur débitoit dès la soupe,
Dès la soupe & jusqu'au dessert
Ces commodes maximes

Qui nous laissent le choix des vertus ou des crimes;
Et tous ces hobereaux qui n'ont jamais ouvert
D'autres livres que ceux du vieux Matthieu Lang-
berg.

Et le regître gras qu'écrivit leur cuisinière,
Se trouvoient réduits à se taire,

Ou s'ils ouvroient la bouche, ils avoient pour refrain :

Ah ! Monseigneur, ah ! le bon vin !

Ce que ces ignorans n'auroient jamais pû faire ,

Un simple payfan le fit.

Aussi n'étoit-ce pas un manant ordinaire ,

Il ne l'étoit que par l'habit.

Lecteur, voici comment on m'a conté l'histoire ;

Sans crainte vous pouvez la croire ,

Je la tiens d'un viellard qui jamais ne mentit.

Un jour que le Seigneur s'en alloit à la chasse

Avec ses chiens & ses filets ,

Et ses chevaux & ses valets ,

Auprès d'un champ d'oignons par aventure il passe.

Le possesseur du champ, les yeux au Ciel levés,

Marmotoit à genoux des *Paters des Aves*.

L'Athée en habit verd l'apperçoit & lui crie :

„ Pourquoi perdre ton tems, maraud, comme cela !

„ Parle, répond, dis-moi, dis-moi que fais-tu là ?

„ Ce que je fais ? Parbleu, vous le voyez, je prie

„ Le Dieu qui m'a donné les oignons que voilà ;

„ Je lui rends grace, & lui demande

„ Une faveur encore plus grande ;

„ C'est de bien user de ses dons.

„ Baudet digne de pâtre & ronces & chardons

„ Existe-t-il ce Dieu qu'à crédit on adore ?

„ Ne vois-tu pas, sottre pécote ,

„ Que ta graine, & la terre, & la pluie, & le chaud

„ Ont tout fait, & qu'ils sont le seul Dieu qu'il te
fait ?

„ Mais la pluie & le chaud, il faut qu'on me les
donne,

„ Sans cela point d'oignons. - - Quoi, ce manant
raisonne !

- „ Il se pourroit . . . oüi ; je m'y prendrai
bien,
- „ Je lui dirai . . . je ne mâcherai rien . . .
- „ Peut-être parviendrai-je à lui faire comprendre . . . „
Michaut continua cet obscur entretien
Jusques à sa maison. A ses voisins il montre
Sa belle trouvaille, & bientôt
Le bruit se répand que Michaut
Du Seigneur a trouvé la montre.
Il vient la réclamer. -- Rends-la moi sur le champ,
„ Quoi ? -- Ma montre : Tu l'as, tu l'as, on te l'a
vâë ;
„ Hier je l'avois dans ton champ,
„ Et c'est-là que je l'ai perduë.
- „ Rends-la moi promptement. Tiens, j'en vois le
cordon,
- „ De ton gouffet il fort. -- Cela ! c'est un oignon ;
„ Il est rond, il est jaune, en voiez-vous la fane ?
„ Mon terrain l'a produit. -- Ne vois-tu pas, gros
âne,
„ Que cet ouvrage est . . . ? Tiens, regarde le dedans,
„ Examine avec quelle adresse
„ L'ouvrier compassa les rouages, les dents ;
„ Comment il combina ressorts & mouvemens. --
„ Oüi, vous avez raison ; j'y vois de la sagesse.
„ Mais l'ouvrage, à ce compte, est cent fois plus
parfait
„ Que votre ouvrier qui l'a fait.
- „ Hier vous me disiez que l'aveugle nature
„ Faisoit tout par des loix qu'elle ne connoît pas,
„ Elle a fait l'ouvrier, l'a fait à l'aventure,
„ Et la montre fut faite à l'aide du compas.

- » Concluez , Monseigneur... -- Insolent... --
Point d'injure,
- » Parlons sans nous fâcher. -- Soit. Lis cette écriture,
» De mon horloger c'est le nom. --
- » Ces écrits bien souvent annoncent l'imposture.
» Si j'avois de mon champ encore un autre oignon ,
» Et qu'il me fut permis , Seigneur , de vous instruire ,
- » Du Dieu qui l'a formé je vous y ferois lire
» Le respectable nom distinctement écrit. --
- » Mais l'oignon de ton champ marqua-t-il jamais
l'heure ? --
- » Il fait bien plus , il me nourrit ;
» C'est une qualité selon moi bien meilleure. --
- » Butor. -- Tenez , Seigneur , je n'ai guère d'esprit ,
» Je le fais sans qu'on me le dise.
- » Vous en avez beaucoup , je n'en disconviens pas ;
» Mais votre bel esprit est une marchandise
» Dont je ne fais pas trop de cas.
- » Votre esprit vous apprend qu'on ne vit qu'ici-bas ;
» J'aime à croire qu'ailleurs je pourrai vivre encore ,
» J'aime à penser que le trépas
- » D'un jour pur & sans nuit sera pour moi l'aurore ;
» Je crois un Dieu , je l'aime , & l'invoqué & l'adore ;
» Il est dans mes chagrins mon seul consolateur ,
» Agissez de manière à n'en avoir pas peur ,
» Vous l'aimerez comme je l'aime ,
» Et vous verrez que le bonheur
» Viendra s'établir en vous-même.
- » Cette montre est à vous , tenez , reprenez-la ;
» Prenez , & connoissez par-là
- » Que je n'adopte point votre absurde système. »

—*—*—*—*—*—*—

*Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions
étrangères par quelques Missionnaires de la
Compagnie de Jesus. XXXme. recueil. A Paris
1773.*

L'Editeur, qui a promis de continuer d'enrichir le Public de ces Lettres, tient parole. Le 29me. recueil, dont nous avons parlé dans notre dernier Journal, a été aussi-tôt suivi de celui-ci. On y trouve des choses intéressantes touchant la Chine, le Tunquin & la Perse. Le P. Cibot fait un bel éloge de l'Empereur actuel de la Chine. Il n'y a point à douter après le portrait qu'en trace le Missionnaire que ce Prince n'ait des vertus très-réels : mais il est évident aussi que ce Pere a dû taire ses défauts, supposé qu'il en ait. La vérité n'est pas à la Chine dans un País de liberté. Le P. du Halde nous avertit qu'on ne seroit pas sûr de la vie si on contes-toit seulement la fabuleuse antiquité de l'Empire.

Ce qu'un autre Missionnaire nous dit de la Langue Chinoise est très-propre à corriger le jugement trop avantageux que quelques Savans en avoient porté. Il avoüe qu'il s'étoit d'abord imaginé que cette Langue étoit la plus féconde & la plus riche de l'Univers; mais à mesure qu'il y a fait des progrès, il s'est apperçu qu'il n'y en avoit peut-être pas dans le monde de plus pauvre en expressions. Les Chinois ont plus de soixante mille caractères, & cependant ils ne peuvent rendre tout ce qu'on exprime dans les Langues de l'Europe; souvent même ils se

trouvent dans la nécessité de se servir de l'écriture pour se faire entendre. Chaque mot a son caractère particulier ou son signe hiéroglyphique. On peut s'imaginer dans quelle confusion tomberoit la Langue Françoisé, si quelqu'un s'avisoit de désigner chaque mot, chaque nom, chaque tems par un caractère spécial. La confusion seroit bien plus grande si l'on marquoit ainsi les termes d'Arts & de Sciences, par exemple, ceux de Peinture, d'Architecture, de Géométrie, de Philosophie. Quel horrible embarras ne seroit-ce pas pour les François, s'il leur falloit étudier tous ces divers caractères ? Telle est la Langue Chinoise. Le son des caractères Chinois ne varie que très-rarement, quoique la figure en soit fort différente, & qu'ils ne signifient pas la même chose. Cette Langue est si pleine d'équivoques qu'il est extrêmement difficile d'écrire ce qu'on entend prononcer, & de comprendre le sens d'un Livre, dont on fait la lecture, si l'on n'a le Livre même sous les yeux. Il arrive de-là que souvent on n'entendra pas le discours d'un homme, parla-t-il avec la plus grande exactitude; de sorte que la plûpart du tems il est obligé non-seulement de répéter ce qu'il a dit, mais encore de l'écrire. On est persuadé en Europe que la multiplicité des caractères est une preuve de la richesse de la Langue Chinoise; mais avec plus de connoissance & de réflexion, on verroit que c'est plutôt une marque de sa stérilité. Les soixante mille caractères & plus, dont elle est composée, ne seroient pas comparables à la multiplicité des caractères dont la Langue Latine seroit enrichie, si l'on en réduisoit tous les termes à un signe particulier. La Langue Françoisé même, qui est

beaucoup plus bornée que la Latine, l'empêcherait inmanquablement sur la Chinoise. Ajoûtez à cela que les Européens expriment avec vingt-quatre lettres toutes les modifications de leur langue naturelle, au-lieu que les Chinois avec le nombre prodigieux de leurs hiéroglyphes, ne peuvent pas même fixer leur prononciation, encore moins le véritable sens des termes de leur Langue.



Essai sur le croisement des Espèces. 1773.

L'Auteur de cet essai suggère des moyens de perpétuer dans nos climats les espèces étrangères. Il croit que si au-lieu d'être enfermés dans une ménagerie, les lions, les tigres & d'autres animaux nés dans des climats éloignés, étoient conservés parmi nous dans de grands parcs, ils ne seroient point stériles malgré cette espèce de captivité & d'éloignement de leur patrie. « Abondance, paix & liberté sont également les vrais moyens & de croiser les espèces & de multiplier dans un climat des individus qui viennent d'un climat différent ; bien entendu qu'il faut dans l'une & dans l'autre expérience donner à ces animaux, du moins pendant les premières générations, des abris où on leur procure une température d'air à peu près semblable à celle de leur patrie. »

L'Auteur avoue que les monstres engendrent rarement ; il pouvoit dire simplement qu'ils n'engendrent pas. C'est avec raison qu'il doute de la fécondité des mulets, dont on n'a

jusqu'ici aucune preuve bien constatée; & quand il y en auroit, elles seroient en nombre insuffisant pour conclurre contre une expérience générale.

Entre quelques observations qui appartiennent à la bonne Physique, on en trouve plusieurs qui ont le ton d'une très-mauvaise Métaphysique: *La nature*, est-il dit dans une note, *doit épuiser toutes les combinaisons possibles*; assertion d'une fausseté palpable. La nature n'épuise que les combinaisons renfermées dans le plan du Créateur, & celles qui en font une suite nécessaire. Il y a des millions de milliards de combinaisons possibles, que la nature ne s'avivera pas d'exécuter, parce que les combinaisons, quoiqu'absolument possibles, sortent de la marche qu'elle doit tenir: Ses bornes lui sont marquées d'une manière précise, elle ne les méconnoitra jamais.

Dans cet Ecrit il est parlé beaucoup du *hasard* & d'autres principes générateurs que nous ne connoissons pas. Nous savons à la vérité que dans quelques productions particulières la nature fait des écarts qui semblent l'éloigner du but, mais nous savons aussi que ces écarts rentrent dans le plan général, qu'ils en font une suite, qu'ils supposent un type tracé avec dessein & donné pour modèle à toutes les productions de la terre, & que malgré les efforts des hommes pour les perpétuer, la nature revient toujours à une opération uniforme. Une autre erreur à corriger, c'est la persuasion où paroît être l'Auteur que toutes sortes d'espèces peuvent se croiser, & que les substances mélangées peuvent être multipliées à l'infini. Il ignore, sans doute, que le succès des tentatives que l'homme pourroit faire en

Cont. de la
nat. T. I.
part. 7. ch.
II.

cette matière a des bornes & qu'il se renferme dans l'espace que Dieu a marqué. " Il y a bien ici une certaine latitude, dit sagement Mr. Bonnet, mais cette latitude a ses bornes. Il en est de ceci comme de l'analogie des greffes avec leurs sujets. Trop de disparité entre les espèces en met trop entre les liqueurs & les germes. L'évolution complète des organes générateurs exige sans doute plus de précision que celle des autres organes. Telles sont les barrières éternelles que l'Auteur de la nature a mises à l'augmentation du nombre des espèces. „

On a vû les Physiciens donner dans des extrémités également éloignées du vrai. Mr. de Buffon prétend que les loups, les chiens, les renards &c. non-seulement ne peuvent produire des êtres mixtes, mais que même ils ne s'accouplent jamais : Ce qui est contraire aux observations les plus communes (a) & aux faits les plus avérés (b). D'un autre côté l'on a poussé le mélange des espèces jusqu'à prétendre qu'on voïoit à Bruxelles dans la Ménagerie du Duc Charles des poulers nés d'un lapin & d'un

(a) On voit des animaux bien plus différens que les loups & les chiens, se rechercher dans le besoin; il n'est pas nécessaire d'aller dans les déserts de l'Afrique pour s'en assurer.

(b) Nous avons vû en 1772 à Beauraing, dans la Province de Luxembourg, quatre *Chiens-Loups*, progéniture d'une louve & d'un chien : ces animaux subsistent & font une preuve sans réplique contre les prétentions de Mr. de Buffon. Il ne s'ensuit néanmoins point de-là que les chiens & les loups soient originairement la même espèce : Avant de prononcer là-dessus, il faut s'assurer que ces *Chiens-Loups* se sont propagés entre eux.

poule. Mr. de V. a eu raison de ridiculiser la bonacité de ces spectateurs crédules, & le célèbre Voïageur Marc Paul nous apprend d'où viennent ces poulets à poil qui ont égaré la Physique de tant de gens amis du merveilleux & de l'absurde (c).

Nouv. mêt.
phil. Hist.
Crit. 1772.

(c) "Après avoir cheminé dedans le Roïaume de Concha par les six journées, dont dessus avons parlé, on parvient à la Ville de Quelinfu, qui est grande & bien renommée . . . on y trouve des Poules, lesquelles au lieu de plumage, ont du poil comme les chats, toutes fois elles pondent de très-bons œufs.," *Des Indes Orient.* Liv. 2. Chap. 62. Edit. de Paris 1556, pag. 92.

Contes Moraux, par Mme. le Prince de Beaumont. A Lion chez Pierre Bruyset & Ponthus, 1774.

CES Contes, rédigés en deux volumes in-12, comprennent le *Juge de sa propre faute. L'histoire de Céleste. Le vrai point d'honneur.* Ce sont des Romans ingénieux & décents, composés pour l'éducation des filles, auxquelles ils présentent des leçons d'honnêteté & de vertu. L'impression de cet ouvrage ne s'est pas faite sous les yeux de l'Auteur; car il y regne une telle confusion que la Préface sépare les Contes & ne se trouve qu'à la page 29. Dans cette Préface Mme. de Beaumont parle de cette sorte: *Encore des ouvrages de Madame de Beaumont, des histoires morales, des lettres! Cette femme ne finira-t-elle jamais? Pourquoi son Libraire a-t-il les*

foiblesse de l'imprimer ? Nous la savons par cœur ; il devoit l'en avertir. Plus de quarante volumes toujours sur le même ton ; de la dévotion, de la morale ; oh ! cela est excédent. Encore si son style compensoit l'ennuyeux des leçons qu'elle débite, on pourroit les lui passer ; mais ce style est maudit, Freron nous en avoit averti, il y a plus de six ans. Eh ! pourquoi me lisez-vous ? qui vous en prie ? Ai-je obtenu un arrêt qui force les gens de votre espèce à m'acheter ? Laissez-moi, si je vous ennuie, ce n'est pas pour vous que j'écris : Croiez-vous faire le Public ? Et n'est-il pas permis d'avoir un goût différent du vôtre ? Je n'avois pas besoin des remarques de Freron & des vôtres pour apprécier mon style ; je sais qu'il est négligé & très-négligé. Je n'ai jamais eu la vanité de me faire un nom par des phrases tirées au cordeau, par des saillies brillantes, par un style châtié ; je veux donner des choses & non des mots : Si je n'avois à répondre qu'à vous, je ne donnerois pas la peine de faire une Préface, mais il est des Critiques judicieux dont je respecte les remarques, & c'est à eux que je vais parler.



Constantinus der Grosse &c. Constantin le Grand, représenté sous sa véritable forme, par P. B. O. W. à Berlin. 1773. Un vol. in-8°.

Déc. 1771,
pages 394.
402.

ON fait que Mr. de V. a exalté jusqu'au Ciel les Héros Païens, pour ravalier jusqu'au néant les Héros du Christianisme. Tout est vertu & grandeur dans ceux-là, le crime & l'extravagance ont réglé la conduite de ceux-ci. Un certain *Schirach*, imitateur stupide de l'Or-

de des nouveaux Philosophes, pour se tirer de la foule & se faire un nom par le ton & la suffisance des Incrédules, avoit traité Constantin comme un scélérat & un insensé. L'Auteur de la Dissertation que nous annonçons, montre les écarts de ce prétendu Savant, dévoile son ignorance ou sa mauvaise foi, & s'applique à tracer le vrai portrait du premier Empereur Chrétien: Constantin fut un grand Prince; un Empereur puissant, heureux, sage, éclairé, vertueux jusqu'aux dernières années de sa vie. Sa gloire s'obscurcit alors par quelques fautes, toujours difficiles à éviter dans un long regne; & malgré ses grandes qualités il ne parut alors qu'un Prince ordinaire; mais ce n'est pas précisément par la fin de sa vie qu'il faut le juger. Une gloire légitimement acquise ne s'anéantit pas par les foiblesses qui lui succèdent. L'on doit dire avec l'abrégiateur *Eutrope*, que Constantin dans ses dernières années a paru sortir de la classe des grands Princes, sans être néanmoins un Prince méchant ou méprisables; mais que dans les premiers tems de son regne il est comparable à ce que le thrône des Césars a eu de plus illustre, & qu'en général il a possédé les plus grandes qualités du corps & de l'esprit. *Vir primo Imperii tempore optimis Principibus, ultimo mediis comparandus. Innumera in eo animi corporisque virtutes claruerunt.*



Esprit des Philosophes & Ecrivains célèbres de ce Siècle. A Paris.

L'Auteur a en vûë de justifier les Philosophes modernes de l'imputation qu'on leur a faite d'être sans principes ; mais la voie qu'il prend pour obtenir ce but est absolument illusoire. Il ne s'agit pas d'extraire de belles pensées & de pompeuses maximes de morale ; il s'agit d'accorder leurs contradictions & de mettre ces Messieurs d'accord avec leurs Collègues & avec eux-mêmes ; pour cela il faut un Ouvrage égal à l'Encyclopédie, & celui-ci n'est qu'un petit in-12. . . . On dira que les Théologiens se contredisent aussi : nous avons répondu victorieusement à cette objection de Mr. du M** dans notre Journal d'Août 1772, page 86.

Or. 1771,
326, &
in *ibid.* ci-
de.

Anecdotes Ecclésiastiques, contenant ce qui s'est passé de plus intéressant dans les Eglises d'Orient & d'Occident &c. 2. volumes. A Paris.

Quand on est homme de parti, on n'est guère en état de distinguer ce qui est vraiment intéressant de ce qui ne l'est pas. On accumule des Anecdotes frivoles & qui ne peuvent intéresser que des Lecteurs factieux, dont l'intérêt n'est point celui du Public équitable, ni des Chrétiens sages & pacifiques. On fait plus, au défaut de l'histoire, on cherche des

allimens à la malignité dans des contes calomnieux, dans des vûes qu'on suppose, dans des intentions qu'on prête, & d'une Histoire Ecclésiastique l'on fait un Roman scandaleux. C'est ce qui est arrivé à l'Auteur des *Anecdotes*.

*Voyage sentimental. Par Mr. Sterne. A L**.*

C'EST une production originale & monstrueuse dans les expressions, le style, les idées : où il n'y a ni ordre, ni goût, ni chose. Rien qui puisse fixer une ame honnête, occuper un esprit sensé. Ce Voyageur *sentimental* n'a point voyagé dans le pays des sentimens sublimes : ses sentimens sont ceux des libertins, & son langage est celui des halles. Cependant son Livre est imprimé dans une Ville Ecclésiastique, avec le nom de l'Imprimeur. Horace le Payen, auroit dit en pleurant sur le tombeau des mœurs :

Motus doceri gaudet ionicos

Matura virgo, & fingitur artibus

Jam tunc, & incestos amores

De senero meditatur ungue.

Mémoires Chronologiques & dogmatiques.

4. vol. in-8°.

TOUT le monde connoît le prix des Mémoires Ecclésiastiques du P. d'Avrigni. Ce Livre étoit devenu très-rare, & bien des personnes qui croyoient les éditions épuisées, souhai-toient ardemment qu'on en fit une nouvelle : nous les avertissons qu'il s'en trouve une belle

Della Legge di continuata nella scala musica &c.
De la loi de continuité dans la Gamme. A
 Milan.

L'ON ne conçoit pas comment le P. Sacchi, Barnabite, ait pû s'élever contre l'élégante & judicieuse Dissertation de P. Draghetti, que la Gamme & les degrés d'intonation de la Musique sont assujettis à la loi de continuité. Quand les Mathématiques & la Métaphysique ne viendroient pas à l'appui de cette assertion; l'expérience lui suffiroit. Il n'y a guère de Musicien qui ait observé ce phénomène & qui n'en soit resté convaincu; quelques Philosophes se sont contentés de le rapporter à la *force d'imitation* si bien développée par Malbranche dans la *Recherche de la Ver.* T. I. L. 2. p. 311. On peut étendre cette loi de continuité à tous les ébranlemens de l'ame agréables, douloureux, indifférens.

Principes contre l'Incrédulité, à l'occasion du
Système de la nature. Par Mr. Camuset.

Dei vestigia passim
Effugie, at delere nequis; te te illa sequuntur.
 Antiluc. L. ix.

A Paris.

C'EST ici plutôt un assemblage de réflexions & de preuves en faveur de la Religion,

É Littéraire. Mars 1774. 185

qu'une réfutation en forme du *Système de la nature*. Quoique Mr. Bergier ait détruit cette monstrueuse production en la suivant pas-à-pas, en la combattant avec plus de méthode & des attaques plus directes, l'on ne doit pas regarder l'Ouvrage de Mr. Camuset comme un hors d'œuvre ; on y trouvera d'excellentes remarques & des observations très-vraies & très-utiles. Un sage Capitaine ne refuse pas les secours des troupes auxiliaires même après une victoire.



Traité du bonheur public. Par Mr. Louis Ant. Muratori. A Paris.

CET Ouvrage est parfaitement digne du grand homme qui en est l'Auteur. On connoissoit Mr. Muratori comme un Savant d'une érudition vaste, un profond Littérateur, un Ecrivain solide & délicat, un Jurisconsulte éclairé, un Métaphysicien transcendant, un Antiquaire enrichi des plus belles connoissances, un Défenseur zélé de la Religion, un Poète élégant ; l'Ouvrage que nous annonçons le fera connoître comme un Citoyen zélé & un Philosophe bienfaisant. Il seroit à souhaiter qu'on traduisit aussi quelques autres de ses Ouvrages, qui ne sont pas assez connus dans nos Provinces ; en particulier son *Traité De moderamine ingeniorum in Religionis negotio* ; Ouvrage important, qui a si bien défendu la Religion des atteintes de la Superstition, & des excès d'une piété aveugle. Il a paru en Allemand, sous le titre de *Wahre Andacht eines Christen* ; mais nous ignorons qu'il ait été traduit en François.

*AVIS inséré dans la Gazette de Paris, par le
Sieur Louis Arnoult, Possesseur du Sachet
anti-apoplectique.*

“ Mr. Waldruche, Médecin à Joinville, par sa Lettre du 8. Juin 1773 à Mr. Arnoult s'explique ainsi : Je vous supplie de donner à Mr. Tubermont à l'ordinaire le Sachet, par lequel j'existe depuis cinq ans, n'ayant eu aucun retour ni ressentiment de la terrible apoplexie & paralysie, dont je fus frappé ; c'est à votre précieux remède que j'en suis redevable.

(Signé) WALDRUCHE, Médecin.

Mr. Tarronne, Médecin à Salons en Provence, du 22. Novembre 1773, lui marque qu'après avoir éprouvé sur plusieurs personnes les heureux effets de son spécifique contre l'apoplexie, il le prie de lui en envoyer deux pour une Religieuse, dont la jambe gauche refuse le service ; qu'elle est dans un état menaçant, & qui fait craindre avec fondement une atteinte funeste d'une maladie de famille. „

(Signé) TARTONNE, Médecin.

Mr. Seré, Maître Chirurgien de Vaux, & Mr. de Tourbe, co-adjuteur, attestent que Jean-Baptiste de Camp, tomba il y a trois ans en apoplexie & paralysie de la moitié du corps ; que depuis trois ans qu'il porte le Sachet du Sieur Arnoult, il n'a eu aucune rechute ; qu'il est très-bien portant, & en état de travailler.

Mr. Simon de Bersée, Seigneur de Bersée, atteste que son pere, après plusieurs attaques d'apoplexie a vécu jusqu'à 90 ans sans aucune rechute. Madame Barrault, Conseillère à Châlons atteste, qu'étant paralytique, ayant la bouche tournée & le bras paralyté, & aiant fait usage du Sachet, en huit jours d'usage, elle s'est trouvée de mieux en mieux, & se porte très-bien présentement.

Mr. Serpes-Descordal, Chevalier de saint Loüis, Capitaine de Cavalerie, de Ville Surterre, près de Bar-sur-Aube, en date du 29. Novembre 1773, dit, qu'après une rude apoplexie, il porte le Sachet depuis le mois de Janvier; qu'il ne peut que se louer de ses effets; que depuis ce tems il n'a ressenti aucuns avant-coureurs de rechutes, qui le faisoient trembler auparavant, & redemande promptement un nouveau Sachet.

Le Roi, bien informé de la vertu de ce spécifique, & voulant de plus en plus en favoriser la distribution pour l'avantage & la conservation de ses Sujets, a accordé au Sieur Arnoult des Lettres-Patentes, confirmatives de deux Arrêts du Conseil, qui l'autorisent à vendre seul son spécifique, qui est d'autant plus précieux, que depuis plus de 74 ans, inutilement on a fait des recherches, pour constater un seul accident d'apoplexie arrivé à une seule personne munie de ce préservatif. „



Le premier jour de l'An fait le sujet de l'Enigme du mois passé.

E N I G M E

L'On diroit à voir ma figure,
 Que celui qui me fit me voulut faire au tour ;
 Je suis d'une immense structure,
 Faite cependant en un jour.
 On me déchire & l'on m'outrage,
 Mais pour le mal je rends le bien :
 On me divise, on me partage,
 Et de mon tout je ne perds rien.

Sans être jamais criminelle

Je cause chaque jour entre les Potentats

Quelque dangereuse querelle.

Tous les Princes sans moi se verroient sans Etat :

Ma substance est la nourriture

Du grand nombre de mes enfans.

Et malgré mes efforts souvent par leur murmure

Ils méritent peu mes présens ;

Il semble aussi qu'après leur vie,

Quoiqu'incapable de courroux

Je les traite en duré ennemie,

Puisqu'indifféremment je les dévore tous.

NOUVELL



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (Le 13. Janvier.)

ON a transporté dans cette Capitale une partie des trophées que les Troupes Ottomanes ont enlevés aux Russes dans le combat du 12. du mois dernier, donné près de Varna, & dans leur retraite. Cette affaire a été beaucoup plus considérable qu'on ne l'avoit crû d'abord. Les ennemis ont perdu plus de six mille hommes, beaucoup d'artillerie, des munitions de guerre & tous leurs équipages. Les dernières Lettres du Grand Visir sont datées du Camp de Chiumla, où il passera l'hiver avec son Armée. Le Capitan-Pacha commandera un Camp volant, avec lequel il nettoiera la rive gauche du Danube & veillera sur les mouvemens des ennemis. On assure ici que ces derniers ont évacué Babadag & qu'ils se sont retirés à Ismailow. On est fort tranquille sur le fort de Silistrie; le Pacha qui y commande a fait une sortie, dans laquelle il a repoussé les Russes & a sur-tout fort maltraité le Corps du Général Potemkin. On voit arriver tous les jours des recrues pour l'Armée.

Le 16. du mois dernier on célébra la fête du Bairam. Il est d'usage que le Grand Seigneur se rende ce jour-là à la grande Mosquée du

Sultan Achmet. Les Ogiaklis (Chefs de la Milice de la Garde) qui l'accompagnent dans les cérémonies publiques, s'étoient rangés selon la coutume à la porte du Serrail; mais Sa Hautesse s'étant trouvée incommodée, ne put monter à cheval & ne sortit point de son Palais. Le Peuple parut inquiet sur la santé de son Maître, mais il fut rassuré le lendemain; le Sultan, suivi du Prince son fils, alla avec le brillant cortège qui a coutume de l'accompagner, faire la prière à la Mosquée.

Le nouveau Patriarche Grec a été déposé sur la fin du mois dernier; on n'en sçait pas d'autre motif, si ce n'est son peu de capacité pour cette place. Le Grand Seigneur a choisi pour lui succéder le Prêtre Samuel, qui a été revêtu autrefois du Patriarchat. On sera sans doute fort étonné d'apprendre que l'ignorance qui fait la base & le soutien de la Loi Mahométane, est devenue dans cet Empire un titre d'incapacité.

R U S S I E.

PETERSBOURG. (Le 12. Janvier.) Les nouvelles de Moscow touchant la révolte qui a pris naissance dans les Provinces Asiaticques & qui a gagné une grande partie de cet Empire, sont remplies de contradictions & d'impossibilités. Il paroît cependant que le Général Bibikow n'a pas mieux réussi contre les rebelles que le Général Kar, qui a été cassé & disgracié. On assure que notre Cour aiant envoyé des Estafettes aux Cours ses alliées, pour leur notifier cet événement, celle de Suède en auroit ré-expédié une autre avec la déclaration suivante: savoir, « que la Cour de Suède étoit dans la résolution

constante & la ferme disposition de fournir à la Russie les secours stipulés par les Traités, et pourvû que celle-ci voulut rendre à la première les Provinces qu'elle a été obligée de céder à la Paix de Nyttadt. »

L'Armée du Comte de Romanzow, déjà fort affoiblie, l'a été encore davantage par les détachemens qu'il en a fallu faire contre les rebelles. Elle a pris ses quartiers d'hiver en Moldavie, où le fameux Hassan-Bacha, à la tête de 36000 hommes, se propose de l'inquiéter. Le Corps du Général Dolgorouki s'est, dit-on, presque entièrement dispersé. On s'attend en Crimée à une seconde invasion que les Turcs croient devoir leur mieux réussir que la première.

Parmi les divers privilèges accordés aux Députés de la Commission chargée de la rédaction du nouveau Code de Loix, il y en a quelques-uns qu'on trouvera singuliers, & qui ne préviennent pas tout le monde également en faveur de ce Code.

Chaque Député, pendant toute sa vie, ne peut être puni de mort, appliqué à la torture, ni recevoir aucune punition corporelle, quelque crime qu'il commette; il dépend immédiatement de l'Impératrice. Ses biens ne sauroient être non plus saisis que pour dettes; ceux qui maltraiteroient, voleroient ou tueroient un de ces Députés, seront punis une fois plus sévèrement que ne le portent les Loix. Il paroît surprenant que les rédacteurs d'un Code de législation commencent par se mettre à l'abri de toutes les Loix. On admet dans cette Commission; non-seulement les Chrétiens de différentes Communions, mais aussi des Mahométans, des Payens & des Gentils, dont les lumières

jusques - ici n'avoient pas paru fort dignes d'être recherchées.

Le Gouvernement de Moscow a proposé aux recherches des Jurisconsultes différentes questions, relatives à l'administration de la Justice criminelle.

I. *Quelle est l'origine des peines corporelles, & quel est le fondement du droit de punir ?*

II. *Quels sont les meilleurs moyens pour découvrir le crime & pour en opérer la conviction ?*

III. *La torture ne blesse-t-elle pas les droits d'un Citoyen prisonnier, & l'usage de donner la question convient-il au but qu'on doit avoir en donnant des Loix, qui ont pour base la sévérité la plus équitable ?*

IV. *Si les peines doivent être proportionnées aux crimes, que doit-on faire pour conserver cette proportion ?*

V. *Sur quelle règle doit-on juger de l'énormité d'un crime ?*

VI. *Les supplices capitaux sont-ils absolument nécessaires pour la conservation du bon ordre dans la Société ? (*)*

VII. *Quelles sont les peines convenables à chaque genre de crime ?*

VIII. *Quels sont les meilleurs moyens de prévenir efficacement les forfaits dans la Société ?*

La plupart de ces Questions ont déjà été discutées par le Marquis Beccaria. Ce qu'il y a de certain c'est que les critiques qu'on a faites de l'ancienne Jurisprudence criminelle & les atteintes

(*) On trouvera la solution de ce problème à l'article de Lisbonne, dans la Législation Chinoise, qui ne condamne jamais à mort. Voyez p. 198.

& Littéraire. Mars 1774. 193
tes qu'on a données à ses Loix, n'ont pas diminué le nombre des crimes.

De toutes les découvertes du Sieur Pallas la plus intéressante & la moins systématique, est la grande quantité de Sel qu'il a trouvé dans l'étendue immense de cet Empire. L'exploitation de ces Salines paroît devoir être très-facile. Les lacs salés sont très-communs dans le Gouvernement d'Orenbourg, le Pays des Baskites, &c. Il y en a parmi ceux de Kirgi un très-curieux dont les eaux sont salées d'un côté & douces de l'autre. La surface du lac d'Inderi est couverte d'une glace de sel assez forte pour qu'on puisse traverser ce lac sans le moindre danger, & cette denrée y est assez abondante pour fournir à la consommation de tout l'Empire, si des communications en facilitoient le transport dans les autres Provinces; elle seroit alors aussi commune dans les marchés que les besoins en sont multipliés.

P O L O G N E.

VARSOVIE. (Le 28. Janvier.) La défaite du Grand Visir, dont toutes les nouvelles publiques ont fait mention, ne s'est pas confirmée. Il est certain au contraire que les Russes après un grand échec ont repassé le Danube. Silistrie est toujours au pouvoir des Turcs, nous venons d'en être instruits positivement par le Major de Wilde, arrivé de l'Armée du Comte de Romanzow, qu'on a sûte être réduite à 37000 hommes, y compris les Cosaques & tous les Corps qui en avoient été détachés. La retraite des Russes a été si prompte qu'ils ont laissé en arrière, non-seulement les magasins qu'ils avoient

enlevés aux Turcs, mais même ceux qu'ils avoient formés eux-mêmes. Leur Cavalerie a sur-tout beaucoup souffert; elle a été écharpée par les Spahis (Cavalerie Turque). Ces succès sont dus principalement aux bonnes dispositions & au courage intrépide de Hassan-Pacha qui étoit à leur tête, & qui a achevé d'afsûrer à l'Armée Ottomane les honneurs de cette campagne. Le Grand Visir a distribué ses troupes dans leurs cantonnemens. Hassan-Pacha aura seulement un Camp volant de vingt-quatre à trente mille hommes, pour garder la rive méridionale du Danube, qui sert de barrière à la Bulgarie, & peut-être même pour inquiéter les ennemis dans leurs quartiers d'hiver. En partant de Constantinople, ce Général avoit promis au Grand Seigneur qu'à l'entrée du solstice il n'y auroit plus de Russes sur la rive droite du Danube, & il a tenu parole.

Le Prince Charles de Biron, appelé à Peterfbourg, y a été reçu avec les plus grands égards; mais après cela la Cour s'est fait remettre, dit-on, les Archives de son Duché, ce qui fait grandement présumer que la Courlande pourroit bien tomber en héritage à la Maison de Holstein. On croit que le Roi de Prusse fera valoir des prétentions sur le Duché de Masovie.

Depuis que la Délégation a repris ses séances, il ne s'est rien passé de bien remarquable. Le Prince Lubomirski semble vouloir éluder les prétentions de l'Ordre de Malthe sur l'Ordinacie d'Ostrog, mais le Chevalier de Sagramoso les poursuit avec chaleur, & se trouve appuyé du Ministre de Russie. Les Autrichiens occupent encore Cracovic, & l'on ne peut savoir précisément quand ils évacueront cette Ville.

Les Evêques de Pologne, soumis au Roi de Prusse & à l'Impératrice de Russie, n'ont ni publié, ni intimé aux Jésuites le Bref de leur suppression. Un génie turbulent & indiscret aiant traité ces respectables Prélats d'Hérétiques & de Schismatiques, a été vivement réprimandé par l'autorité ecclésiastique & séculière. Le St. Pere très-bien informé de l'état des choses ne se plaint ni des Evêques qui dissimulent le Bref qui leur est envoyé, ni des Jésuites auxquels il n'est en aucune façon adressé, & qui attendent avec respect que les Evêques s'acquittent de leur commission.

Il s'étoit élevé un grand différent entre le Prince de Lubomirski, Maréchal de la Couronne, & le Comte Poninski, Président de la Délégation. Le Prince prétendoit supprimer les redoutes comme un divertissement peu convenable aux circonstances. Le Comte au contraire prétendoit les soutenir, & avoit commandé les gardes mêmes du Maréchal pour y veiller au bon ordre. Après bien des disputes le Comte l'a emporté. Ces redoutes chéries ont commencé le 2. de Janvier; l'assemblée y a été brillante & nombreuse, & l'on y a dansé toute la nuit, malgré le malheur des tems; ce qui prouve que les Polonois aiment la danse.

LEMBERG. (Le 30. Janvier.) Le 29. du mois passé les habitans de ces Royaumes révérendus, prêterent solennellement hommage & ferment de fidélité à Sa Maj. Impériale, Royale & Apostolique en la personne de Son Exc. Mr. le Comte de Pergen, notre gracieux Gouverneur, qui fit distribuer à cette occasion un très-grand nombre de Médailles d'or & d'argent, dont quantité furent jettées au Peuple, à qui

l'on abandonna trois bœufs rôtis , plusieurs tonneaux de vin , de biere & d'hydromel. Son Excellence donna aussi à son Hôtel un splendide repas , qui fut servi à deux tables , chacune de soixante couverts , & où regnerent la délicatesse , la magnificence & la profusion. Vers les huit heures du soir tout son Hôtel parut artistement & superbement illuminé. Toute la Noblesse s'y rendit en *Domino* , & le Bal , qui s'y ouvrit , ne fut interrompu que vers les dix heures , lorsque Son Excel. fit servir un magnifique souper. A minuit le Bal recommença & dura jusqu'à cinq heures du matin. On ne sauroit assez rendre justice à l'attention & à l'affabilité de Son Exc. , qui a sù captiver de plus en plus les cœurs & l'attachement de ces nouveaux Sujets de Sa Maj. La Médaille frappée à cette occasion contient d'un côté les Bustes de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine avec cette inscription : *Josephus II. & Maria Theresia August.* Au revers paroît une femme , représentant la Maison d'Autriche , assise sur un Trône , le coude appuyé sur un écusson & tenant d'une main une branche d'olivier , tandis que la Pologne , un genou en terre , lui remet les Provinces de Gallicie & de Lodomerie , désignées par leurs noms. Cette Médaille est ornée de deux écussons aux Armes de ces Royaumes. La légende porte : *Antiqua Jura Vendicata* , & au bas on lit ces mots : *Gallicia & Lodomiria in fidem receptis 1773.*

S U E D E.

STOCKHOLM. (Le premier de Février.) L'on sent ici , comme en Angleterre (*), les mauvais

(*) Voyez notre dernier Journal , page 134.

& Littéraire. Mars 1774. 197
effets de l'excessive liberté de la Presse; le Sénat
opine à l'abolir sans retour, puisqu'il n'en
peut revenir aucun bien à l'Etat, & que c'est au
contraire une machine toujours prête à jouer en
faveur de l'esprit de révolte, de libertinage,
d'irréligion &c. On attend que Sa Majesté pro-
nonce sur cette matière.

ESPAGNE.

MADRID. (*Le 25. Janvier.*) Le Prélat
Valenti Gonzague, nouveau Nonce du St. Siège
est arrivé ici le 16. du mois dernier; le 19. il
eut sa première audience du Roi. Le Pontife
avoit fait précéder son Nonce par un Bref qui
autorisoit la Cour d'Espagne à ne plus envoyer
à Rome l'appel des Causes dépendantes du Tri-
bunal de la Nonciature. Le Procureur Fiscal du
Conseil de Castille étoit d'avis qu'on rejettât ce
Bref, comme préjudiciable aux Droits du Roi;
mais le Ministère passant par-dessus ces considé-
rations, & ne voulant pas éterniser les difficul-
tés, l'a fait enrégistrer. Ainsi les causes en ques-
tion seront terminées en Espagne par quatre
Commissaires nommés par la Cour. Sa Majesté
Catholique a envoyé en présent au Cardinal
Negróni, divers vases d'argent doré, des boîtes
de tabac & de café. Notre différend avec le St.
Siège est prêt à finir, & le Pape va rentrer en
possession des Etats occupés par la Maison de
Bourbon.

PORTUGAL.

LISBONNE. (*Le 1^{er}. Janvier.*) Notre Am-
bassadeur est mort le 16. du mois de Novembre
à Maroc, & a été inhumé dans la Chapelle de

l'Hospice des Religieux de la Mercy, auxquels il a laissé 20000 reis. La Tartane le Saint Raymond de Narbonne, commandée par le Sieur Antoine Clausel, se brisa la nuit du 5. au 6. du mois dernier sur les rochers appellés les Cochinos, qui sont à l'entrée de cette Baye. L'équipage s'est heureusement sauvé dans la chaloupe; mais la cargaison qui consistoit en 1100 charges d'orge, est entièrement perdue.

On a appris par les Officiers des Vaisseaux revenus des Grandes-Indes le malheur arrivé à Macao à un Anglois, appelé Scott. Il avoit été soupçonné d'avoir tué un Chinois qu'il avoit pris à son service. La loi de la Chine exige des Portugais établis à Macao un Chrétien pour expier le meurtre d'un Chinois. Quoique l'Anglois parût n'être pas coupable, on fut obligé de le livrer aux Mandarins, qui menaçoient de punir par la ruine de l'établissement Portugais le refus qu'on auroit fait de cette victime. On ne savoit pas au départ des Vaisseaux quel supplice ils avoient fait souffrir à ce malheureux. Les Mandarins ne condamnent point à la mort, mais ils infligent des peines qui la procurent; la plus cruelle est celle de la culotte de cuir. Elle consiste à attacher à un homme une culotte d'un double cuir très-épais & qu'il lui est impossible de détacher, & à lui fournir toute la nourriture dont il peut avoir besoin. On conçoit les suites de ce supplice affreux qu'il n'est pas possible d'expliquer.

ANGLETERRE.

LONDRES. (Le 12. Février.) Le Roi se rendit le 13. Janvier à la Chambre des Pairs

avec les cérémonies accoutumées , & après y avoir mandé les Communes , Sa Majesté fit l'ouverture de la séance du Parlement par un discours , dont nous allons donner la traduction. Le Roi étant parti , & les Communes étant rentrées dans leur Chambre , le Comte de Northington & le Lord Willoughby proposerent de présenter une Adresse au Roi , ce qui fut arrêté. La même chose fut résoluë dans la Chambre des Communes , où le Lord Guernesey s'étendit sur les avantages qu'a produit au Royaume l'Acte passé dans la dernière séance , pour empêcher la diminution de la monnoie d'or ; il alléguâ que cet Acte avoit fait hauffer le change en notre faveur dans tous les Pays de l'Europe , & particulièrement à Amsterdam (circonstance dont on n'a point vû d'exemple depuis bien des années) & il se déclara pour les mesures qu'on prendroit encore à cet effet. Un autre Membre soutint que cet Acte avoit fait beaucoup de tort à nos Banquiers. Mais le Lord North déclara , qu'il étoit content que la perte fut tombée sur ceux qui profiroient par le commerce des espèces ; & qu'il n'y avoit point eu de meilleur moien pour remédier au mal que celui qu'on avoit adopté.

La Chambre Haute s'est renduë aujourd'hui en Corps à Saint-James , & a présenté son Adresse au Roi ; la Chambre des Communes ira demain présenter la sienne. La Harangue de Sa Majesté aux deux Chambres est conçûë en ces termes.

MY LORDS & MESSIEURS ,

La durée extraordinaire de la dernière séance du Parlement m'a engagé à vous donner des

vacances aussi longues que le service pouvoit le permettre. J'ai été charmé de ne m'être pas vu obligé de vous rappeler plutôt de vos Provinces, & je ne doute point que vous ne soiez maintenant tout prêts à travailler aux affaires publiques.

Vous êtes sans doute aussi affligés que moi de ce que la Paix, que nous désirons si fort entre la Turquie & la Russie, n'est pas encore conclue; mais ce doit être une grande satisfaction pour nous de voir que les autres Puissances conservent envers nous des dispositions si favorables. Je n'ai autre chose à désirer que de voir la tranquillité par-tout rétablie; & mes soins pour son rétablissement & sa durée constante seront toujours compatibles avec l'honneur de ma Couronne & l'intérêt de mes Peuples.

Dans cette situation des affaires étrangères, vous aurez tout le tems de travailler à celles qui concernent mes Etats, & de prendre les mesures nécessaires pour maintenir & augmenter les revenus & le commerce de ce Royaume. Parmi les objets que vous aurez à examiner, aucun ne requiert davantage votre attention que la monnoie d'or, que je dois vous recommander d'une manière toute particulière, tant par rapport à son importance qu'à cause de l'avantage que l'occasion vous fournit d'exécuter les projets que vous jugerez les plus convenables à la réussite d'un objet si important pour la Nation.

Le degré de diminution que notre monnoie a souffert, & le progrès rapide que le mal faisoit tous les jours, devoient en effet nous allarmer; & j'ai vu avec beaucoup de satisfaction ce mal arrêté en grande partie par les réglemens faits dans les dernières séances du Parlement. Je suis

persuadé que vous n'en resterez pas là, & que vous ne croirez pas avoir achevé votre ouvrage tant envers votre patrie qu'envers mes fidèles Sujets, sans avoir fait tous vos efforts pour mettre la monnoie d'or sur un pied qui ne laisse plus craindre pour le crédit & le commerce du Royaume un pareil danger.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

J'ai ordonné qu'on remette à votre Chambre l'état des dépenses pour l'année courante, & je me fie à votre promptitude ordinaire à m'accorder les Subsides qu'il sera trouvé convenir dans la situation actuelle des affaires.

MYLORDS & MESSIEURS,

L'expérience que j'ai eue de votre conduite passée ne me permet pas de douter de votre Zèle & de votre prudence, pour remplir l'obligation où vous êtes de procurer le bien-être de votre Pays. Vous ne laisserez échapper à votre attention aucune partie du service public; & quelque nombreuses & étendues que puissent être les affaires, vous aurez grand soin d'examiner celles qui vous paroîtront les plus importantes. Soyez assurés que vous ne me proposerez aucuns moyens capables de procurer & augmenter le bonheur & la prospérité de mon Peuple, auxquels vous ne me trouviez prêt à concourir de tout mon cœur.

Le 14. les Communes établirent des Comités pour le commerce, les privilèges, la Religion, &c. Ensuite elles renouvelèrent les Ordonnances qui établissent les grands pouvoirs & les prérogatives de cette Chambre. Elles approuvèrent l'Adresse à présenter au Roi, dont le Lord Guernesey fit rapport à la Chambre. Le

lendemain elles se rendirent au Palais de Saint-James, & présentèrent cette Adresse à Sa Maj. ; & le 17. l'Orateur leur rapporta la réponse du Roi, qui est conçue en ces termes.

M E S S I E U R S ,

Je vous remercie de votre Adresse pleine de témoignages de respect & d'affection. J'y vois avec une entière satisfaction la continuation de votre attention pour ce qui me concerne & de votre zèle pour le bien public. Soyez persuadés que mes vœux & mes soins n'ont point d'autre but que d'accroître le bonheur de mes Peuples & de mériter leur confiance.

L'Escadre Russe, commandée par l'Amiral Greig, fit voile de Sainte-Helene le 18. Janvier pour la Méditerranée. Elle a à sa suite deux Bâtimens de transport Anglois & une allège.

Après les débats les plus vifs & les plus injurieux au Gouvernement, tant à Boston qu'à la nouvelle Yorck, le thé de la Compagnie a été jetté dans la Mer. Les esprits des Américains sont dans la plus grande fermentation, on peut s'en convaincre par la manière dont ils se sont comportés avant l'arrivée du thé. Le 5. Novembre on distribua dans toute la Ville un Avis imprimé, adressé aux Fauteurs de la Liberté & du Commerce à la Nouvelle-York, & signé par ordre du Comité de la Nation; il étoit conçu en ces termes :

“ Par ce Papier, Mr. . . . , actuellement à Londres, est chargé d'avoir tenu des discours pour encourager l'envoi du thé en Amérique, sujet à un Droit imposé par le Parlement Britannique; & que, pour se faire donner la commission de vendre ce thé, il a dit : *il n'y a rien*

à craindre du ressentiment du Public à la Nouvelle-York, fût-il même au point où il étoit du tems de l'Acte du Timbre : Il a à faire aujourd'hui à une personne différente de celle d'alors ; & le thé leur sera versé dans le gosier. La Compagnie des Indes, encouragée par ces discours, a résolu d'expédier son thé en Amérique : A ces causes, Mr. . . . est déclaré ennemi de la Patrie, & mérite d'être traité en conformité. „

En conséquence, on a trainé le 5. au soir par les principales rues de cette Ville une charrette, sur laquelle étoit suspenduë à un gibet une effigie, à laquelle on avoit inscrit le nom de Mr. . . . en caractères lisibles, aiant devant soi une thétière avec ces mots : *Thé, 3 sous Sterling de Droit*, outre plusieurs autres dévises & inscriptions, toutes exprimant le ressentiment du Peuple : Cette charrette étoit précédée, accompagnée, & suivie d'un grand nombre de Spectateurs, qui, après avoir vû brûler l'effigie devant la porte du Café, crièrent trois fois *Huzza*, & se dispersèrent.

On vient d'imprimer ici un Recueil de Poësies remarquables par la qualité de leur Auteur, & par l'argument qu'elles forment contre des Philosophes extravagants, qui ont prétendu placer les Nègres dans la classe des brutes, & en faire une espèce différente de la notre. Une fille Nègre transportée d'Afrique à Boston en 1761, âgée alors de sept à huit ans, fut achetée par le Sieur Whetley. Aidée des seuls secours qu'elle put trouver dans la famille, elle parvint à entendre, à parler & à écrire la Langue Angloise. Conduite par son goût & son génie, & sans autre maître que les Livres qu'on mit entre ses mains, elle a produit un grand nombre de Poësies,

remplies des vérités les plus sublimes de la Morale & de la Religion. Ceux qui les ont lûs, assûrent que la simplicité de l'expression égale la profondeur des pensées & la force du sentiment. Cette jeune personne, née dans un climat malheureux, sans maître, sans éducation, portant encore les fers de la servitude & assujettie aux services humiliants de cet état, déploie des talens qui feroient honneur dans les régions les plus éclairées de l'Europe. Elle a demandé & obtenu des Livres pour apprendre la Langue Latine, à laquelle elle se livre dans le peu de loisir dont elle peut jouir. Elle s'appelle Phillis Whetley.

I T A L I E.

ROME. (Le 2. Février.) Le Pape a tenu le 18. de Janvier un Consistoire, dans lequel Sa Sainteté a annoncé au Sacré Collège la restitution que Leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique ont faite au St. Siège, d'Avignon & du Comtat Venaissin, ainsi que des Etats de Benevento & Ponte-Corvo, occupés par leurs Troupes, depuis le mois de Juin 1768. Elle fit à cette occasion un Discours qui marque la vive satisfaction qu'Elle ressent de la restitution des Etats séquestrés. Il y a eu immédiatement après dans la Basilique des douze Apôtres un *Te Deum* entonné par le Cardinal-Vicaire & exposition du St. Sacrement. Le St. Pere y assista avec les Cardinaux & même avec le Cardinal Cavalchini, Doïen du Sacré Collège, qui, depuis un certain tems ne paroïsoit plus en public, à cause de son grand âge; enfin avec toute la Prélature Romaine & un Peuple immense, auquel le Cardinal-Vicaire donna

Donna la bénédiction au bruit de plusieurs décharges d'une nombreuse artillerie.

L'Abbé D. Gabriël Comolli, ex-Jésuite, & Secrétaire de la ci-devant Compagnie, détenu au Château Saint-Ange, y est mort d'une attaque d'apoplexie, & a été enterré dans l'Eglise *del Gesù*. On ne doute pas que la douleur de voir son Ordre aboli, plus que le chagrin d'être enfermé; ne lui ait donné la mort. Pour en être convaincu, il faut savoir combien vif & combien puissant étoit l'amour de leur état dans les individus de la Société; au point qu'on a une foule d'exemples de Jésuites qui sont tombés roides morts en apprenant l'abolition de leur Institut. Le Cardinal Marefoschi continué à ne plus paroître aux assemblées de la Congrégation *de rebus Jesuitarum*. Le Pape n'a été ni surpris ni mécontent d'apprendre que les Jésuites subsistoient & subsisteroient dans quelques Provinces: On assûre que l'Abbé Colombinà lui a fait goûter les raisons de cette exception. On dit aussi qu'il est question d'un Chapeau de Cardinal pour un Prince-Evêque en Allemagne, qui a signalé son zèle pour l'exécution du Bref.

Par un Avertissement imprimé de la part du Prince Altieri & de Mr. Jean-Baptiste Cenci, on a invité le Public à jouir de la grace que le St. Pere leur a accordée par ses Reterits des 7. Septembre & 11. Décembre 1773, de pouvoir retirer du Tibre pendant tout son cours, & même dans l'ancien Port de Trajan & ses environs, tout ce que peuvent y avoir laissé l'antiquité ou les accidents; à certaines conditions cependant qui seront expliquées.

NAPLES. (Le 30. Janvier.) On a supprimé dans ce Roïaume toutes les règles de la Chancellerie Romaine touchant le droit que le Pape y avoit de conférer les Bénéfices. On fait courir à cette occasion une Lettre signée du Marquis Tannucci & de l'Evêque d'Aversa; conçue dans les termes suivans.

ILLUSTRISSIME SEIGNEUR,

Le Chanoine Dom Philippe-Marie del Tuso ayant adressé une Supplique au Roi pour être pourvu de la dignité de Chantre, vacante dans cette Cathédrale, Sa Majesté me commande de la remettre à Votre Grandeur, afin qu'elle y pourvoie selon le droit naturel qu'elle en a, & qu'elle fasse de cette Supplique l'usage qu'il conviendrait. Etant connu que les règles de la Chancellerie sont restées supprimées par la mort du dernier Pape, Sa Majesté, par une résolution du 4. Mars 1769, a déclaré qu'il ne seroit plus accordé le Regium exequatur aux provisions de Rome pour les règles de la Chancellerie, dont il ne sera plus fait aucune mention ni usage, sans un ordre exprès de notre Souverain.

A Portici le 18. Décembre 1773.

Le Gouvernement se donne tous les mouvemens possibles pour appaiser la révolte de Palerme, & pour persuader qu'elle est apaisée : On fait cependant par des Lettres particulières que la fermentation dure encore, & que dernièrement on a trouvé décapité dans son lit, le Prince de Longaria, qui avoit eu le malheur de déplaire aux rebelles.

TURIN. (Le 4. Février.) Le Roi a chargé l'Economat de fixer pour chaque ex-Jésuite, du moment qu'il sortira de la Maison, ou

Collège dans lequel il demuroit, une pension de 600 livres pour les Prêtres & 400 livres pour les Freres Laïcs; elle sera payée d'avance par tiers tous les quatre mois aux Prêtres, & par quartiers tous les trois mois aux Freres. Sa Majesté s'est réservée d'avoir encore égard à l'âge, aux infirmités habituelles des Individus qui en seront jugés dignes, & à d'autres motifs. Elle entend aussi qu'il leur soit permis en sortant de prendre la quantité de linge, & autres effets qui seront convenables à chacun, selon que les Maisons pourront y fournir, comme encore les Livres & autres choses qu'ils constateront leur appartenir par quelque titre que ce soit. Veut encore Sa Maj. que cette faveur soit accordée, non seulement à ceux qui, nés ses Sujets, demeurent actuellement dans les Colleges ou Maisons de ses Etats, & qui n'ont pas été pourvus d'ailleurs; mais même à ceux qui, n'étant pas ses Sujets, demuroient néanmoins dans ses Etats, ou dans des endroits de son Domaine.

Selon les Lettres de la Sardaigne, le Bref, portant suppression de la Société des Jésuites, y a été exécuté le 20. du mois dernier, tant dans les Diocèses, dépendans de l'Archevêché de Cagliari, que dans ceux de l'Archevêché de Sassari, *sous la réserve cependant des droits de la Couronne, de la succession des Familles, & de la Jurisdiction des Ordinaires.* Les Jésuites se loient extrêmement de ceux qui ont été chargés de ce ministère, l'ayant exécuté avec tous les égards qu'ils pouvoient avoir pour ces Religieux dans leur malheur. Il a été donné pour le vestiaire, à chaque Prêtre 300 livres de Savoye, & à chaque Frere lai 200 livres: la Caisse royale a avancé ces deniers, parce que les Collèges

n'étoient pas en état de les fournir. A l'exception d'un Prêtre & d'un Frere lai, tous les ex-Jésuites sont restés dans leurs Collèges, où ils sont traités sur l'ancien pied. Il n'est arrivé non plus aucun changement dans l'Université ni dans les Ecoles, & tous les Professeurs ou Maîtres ont été continués dans leurs fonctions.

VENISE. (*Le premier Février.*) Il avoit été nommé en cette Ville une Députation pour l'emploi des biens des Jésuites *ad pias causas* : le Gouvernement en avoit exclu un certain Sénateur, comme peu favorable à la Cour de Rome, & substitué à sa place le Chevalier Giustiniani, ci-devant Ambassadeur de la République à la dite Cour. On se promettoit beaucoup de cette Députation ; mais on apprend actuellement qu'elle a pris des résolutions peu favorables aux Droits & Immunités de l'Eglise, & qu'entre-autres elle exige le dixième des biens, tant Ecclésiastiques que Séculiers. Les Russés se sont emparés de trois Vaisseaux de la République, & refusent de les rendre.

PARME. (*Le 27. Janvier.*) Le Marquis Augustin de Llano, qui s'étoit déjà démis du poste de premier Ministre de cette Cour, par ordre de celle d'Espagne, a pris congé de nos augustes Souverains, & prendra bientôt la route de Milan. Le Comte Pompejo Sacco rentrera dans toutes les fonctions de premier Ministre. Notre différent avec Rome est fini : le fameux Monitoire de Clément XIII. est oublié, & le Pape rentre dans la possession d'Avignon, de Ponte-Corvo & de Benevento.

A L L E M A G N E.

VIENNE. (*Le 4. Février.*) L'Impératrice-Reine a adressé une Ordonnance à ses nouveaux Sujets de Pologne, dans laquelle les limites des nouvelles acquisitions sont déterminées de la manière suivante :

La rive droite de la Vistule depuis la Silésie jusqu'au-delà de Sendomir & du confluent de la San : de-là en tirant une ligne droite sur Trenepol à Samosk, de-là à Robieslow & jusqu'à la rivière du Bug, & en suivant au-delà de cette rivière les vraies frontières de la Russie-Rouge (faisant en même-tems celles de la Volhinie & de la Podolie) jusqu'aux environs de Zparraz : de-là en droite ligne sur le Niefter, le long de la petite rivière qui coupe une petite partie de la Podolie nommée Podorze, jusqu'à son embouchure dans le Niefter, & ensuite les frontières accoutumées entre la Pokutie & la Moldavie.

Voici la formule du serment qui a été prêté à Léopol, par les nouveaux Sujets.

Nous promettons & jurons pour nous (& ensuite des pleins-pouvoirs, dont nous sommes munis) au nom de à Dieu Tout-Puissant, en vertu du serment que nous prêtons, hommage à la très-auguste & très-puissante Princesse & Dame MARIE-THERESE, comme notre Roi actuel & légitime : & comme Elle a nommé à la co-Régence de tous ses Royaumes & Pays Héréditaires le très-auguste, très-puissant & invincible Prince & Seigneur Joseph II, élu Roi des Romains, Roi de Jérusalem, &c. Nous prêtons aussi à Sa Majesté Impériale le même hommage, de même qu'à ses Héritiers & Successeurs au Trône, de quelque sexe qu'ils soient, selon qu'il a été réglé dans l'auguste Maison d'Autriche, en vertu de la Sanction-Pragmatique; promettant, par

le présent serment, que nous ferons à toujours fidèles, obéissans & loümis à Sa Maj. Imp. & à Sa Maj. Imp. & R. Ap. & à leurs Heritiers & Successeurs Royaux; que nous soutiendrons & veillerons de toutes nos forces à leur honneur & à leur avantage; que nous empêcherons tout ce qui pourroit leur être déavantageux, ou préjudiciable; que nous obligerons nos subordonnés à se conduire de même; & qu'enfin nous nous comporterons en tout & par-tout en Sujets loyaux & fidèles: Ainsi nous aide Dieu, sa (*) sainte Mere immaculée, & tous les Saints.

On a distribué une Médaille qui a été frappée à l'honneur du Prince de Kaunitz, Chancelier de Cour. D'un côté, on voit son portrait très-bien réussi, & de l'autre la *Prévoiance*, la *Sagesse*, l'*Ordre*, personifiés, qui caractérisent ce grand Ministre. Le sort des Jésuites n'est pas encore ici bien fixé; car le terme qui avoit été donné à ceux qui occupent la Maison Professe pour l'évacuer au 15. de ce mois, a été prorogé, par ordre de la Cour, jusqu'après les Fêtes de Pâques. Le Général Ferrari est revenu de Lorraine, après avoir accompagné de Mons à Nancy, le Corps de feu la Princesse Charlotte qui, par son Testament, a voulu être enterrée dans le tom-

(*) Malgré la censure que plusieurs Théologiens ont faite de cette manière de s'exprimer, qui est une espèce de Sabellianisme, elle reparoit encore souvent. Il est très-vrai que Marie est Mere de Dieu, puisqu'elle est la Mere de J. C., qui est une Personne divine; mais il est également vrai qu'elle n'est pas Mere de la Trinité. Or, il est incontestable que dans ces expressions, *avoir à Dieu, Dieu nous aide* &c. L'on ne prétend pas parler exclusivement de la Personne du Verbe, mais des trois Personnes; & il est grammaticalement démontré que le pronom *sa* se rapporte à tout ce qui précède.

beau de ses ancêtres, qui est le magnifique caveau des Cordeliers de Nancy.

Il a été défendu aux Vagabonds, connus sous le nom d'Egyptiens ou de Bohémiens, & dont il y en a beaucoup en Hongrie, d'errer à l'avenir par le Pays, d'habiter des creux & des cabanes, & de dire la bonne aventure : il leur a été enjoint de se fixer, comme les autres habitans, dans les Villes & les Villages, d'y bâtir des maisons, & d'y gagner leur vie par un travail honnête & légitime. Pour abolir d'autant plutôt cette race de Vagabonds, on a enlevé sous leurs enfans, & on les a mis en pension chez des Païsans, à raison de 18 florins par tête, que le Gouvernement paiera chaque année, pour leur faire donner une éducation & des habitudes différentes de celles qu'ils auroient prises chez leurs parens.

Les secousses de tremblement de terre, ressenties le 15. Janvier en cette Capitale & ses Faubourgs, sont au nombre de trois, & ont duré environ 35 à 40 secondes, sans cependant causer aucun dommage considérable. La direction des ondulations étoit du Nord-Est au Sud-Ouest. Le thermomètre de Réaumur étoit à cinq degrés au-dessus du point de congélation. L'air étoit tranquille & sans vent. Ce tremblement de terre, presque imperceptible dans quelques maisons, a été si fort dans d'autres que les lustres en ont été violemment ébranlés.

MUNICH. (Le 25. Janvier.) Il est arrivé en cette Ville un événement bien tragique en la personne du Baron de Waldeck, Lieutenant-Colonel au Service de l'Electeur. Cet Officier devoit partir pour son Régiment en garnison à Landshut, & avoit déjà fait précéder ses équip-

pages & son cocher. C'est dans ces entrefaites qu'il a été assassiné d'un coup de hache par son laquais, qui a ensuite pris la fuite. Après 20 jours, le cocher ne voyant point arriver son maître, lui écrit de Freysingue, où il étoit, pour lui demander ses ordres. Comme on croioit le Baron de Waldeck parti, on fut étonné à Munich de voir arriver une lettre de son cocher : On prit le parti, le 26 Décembre dernier, d'ouvrir les appartemens du malheureux Baron qu'on trouva massacré dans sa chambre. Sur la table étoit un écrit du domestique, qui s'avouoit auteur de cet horrible assassinat, qu'il avoit commis, ajoutoit-il, à l'instigation du propre fils du Baron de Waldeck, qui lui avoit promis une récompense de trois mille florins. On arrêta aussi-tôt ce fils dénaturé qui n'a que 16 ans, & qui est Enseigné dans le même régiment que son pere. Il a tout avoué dès le premier interrogatoire qu'on lui a fait subir & a demandé qu'on lui fit grace de la vie en considération de sa jeunesse.

RATISBONNE. (Le 4. de Fév.) Le Comte de la Lippe-Detmold aiant fait occuper, en conséquence de la suppression des Jésuites, une des Maisons de ces Religieux, nommée Falkenhagen, située dans son Comté, le Prince-Evêque de Paderborn a appelé de cette invasion au Conseil Aulique de l'Empire, pour réclamer ce bien qui avoit été cédé à ces PP. par son Chapitre en 1604. Il est survenu en sa faveur deux Arrêts du Conseil Aulique, qui déboutent de sa prétention le Comte de la Lippe-Detmold, & l'obligent de remettre audit Prince-Evêque de Paderborn ce bien pour être employé

ployé à l'entretien des Ecoles & des Missions. Il paroît aussi deux Arrêts du Conseil Aulique de l'Empereur & de l'Empire, concernant les terres immédiates d'Elbenung & de Linz. Comme ces biens, ci-devant acquis par les Jésuites, se trouvent situés dans la Jurisdiction de la Noblesse de Souabe, elle en a repris possession, depuis que le Bref du Pape, qui supprime l'Ordre de ces Religieux, a été publié à la Diète générale de l'Empire. Le Conseil Aulique blâme dans ces Arrêts la Noblesse immédiate, d'avoir procédé d'elle-même à cette réunion. Il la commet ensuite pour administrer, jusqu'à nouvel ordre, ces biens, au nom & de la part de S. M. Impériale, dont l'intention est que les revenus destinés à l'entretien des Collèges & des Chaires qu'occupaient les Jésuites, soient toujours employés à cet usage.

De BERLIN (le 9. Février) L'Académie Royale des Sciences & Belles - Lettres de Prusse a tenu le 27 Janvier son Assemblée publique, pour célébrer l'Anniversaire de la naissance du Roi. Elle a été honorée de la présence du Prince Frédéric de Brunswic. Mr. le Conseiller-Privé Formey, Secrétaire perpétuel, a fait l'ouverture de la Séance par le Discours suivant.

M E S S I E U R S ,

LE Monarque révéré, le Protecteur chéri, pour la conservation duquel nos vœux montent aujourd'hui vers la voûte céleste, vient d'entrer dans son année climactérique. Ne craignez point, que je veuille par ce mot exciter des craintes chimériques & favoriser des opinions ridicules. Chaque année de notre vie est un échelon, qui peut se briser sous nos pas. Les premiers & les derniers sont les plus fragiles; mais il n'y en a point où

la Mort se tiennent plus particulièrement en embuscade. Seulement il s'est présenté à cette occasion, une idée d'un autre genre à mon esprit; c'est que toute la vie de FREDERIC peut être désignée par l'épithète de climactérique, puisqu'elle renferme tant d'années, qui ont été, pour ainsi dire, autant d'échelons de grandeur & de gloire. Si, dans quelques conjonctures, l'échelle a paru s'ébranler, plier, prête à se rompre, ce n'a été que pour faire d'autant mieux paroître la vigueur & la dextérité, avec laquelle ce Roi, le plus Roi qui fut jamais, a su non-seulement la raffermir, mais s'élançant à une si grande hauteur qu'à peine nos yeux peuvent y atteindre. Ce jet prodigieux ira-t-il encore en croissant? Qui pourroit le prédire? Qui se feroit attendu en 1740, ou vers la fin de 1762, au période que vient d'offrir l'année 1773? Ne cherchons point à lire dans le livre des destinées; mais bornons nous à tirer du passé, comme tout nous y autorise, les plus heureux présages pour l'avenir.

HAMBOURG. (*Le premier Février.*) L'expérience a prouvé, dans la plupart des Païs, le préjudice que causent à l'agriculture & à l'industrie les communes ou pâturages appartenans en commun à tous les habitans d'un district: On est du même sentiment dans le Duché de Holstein; & ces jours derniers les habitans du village de Rederup, dans le Baillage de Tondern, ont partagé entre eux ceux qui s'y trouvoient. Ce qu'il y a eu de remarquable à cette occasion c'est l'unanimité & la concorde qui ont régné parmi ces villageois, lesquels ont divisé entre eux 1500 arpens de terre, chacun de 180 toises quarrées, sans frais, sans disputes, & sans intervention de Jurisconsultes ou de Magistrats.

BRESLAU. (*Le 4. Février.*) En parlant des nouvelles inventions que le Roi de Prusse fait en tems de Paix pour perfectionner l'artillerie & l'art militaire, on a fait mention de

l'artillerie à cheval; il est surprenant que l'on n'ait pas pensé à parler de ses carcassettes, qui seront sans doute d'un plus grand usage que l'artillerie à cheval. Ce sont des espèces de mortiers d'une nouvelle invention, faciles à transporter, destinés à être posés devant les Bataillons de l'Infanterie, pour rompre les Escadrons de la Cavalerie, lorsqu'ils veulent fondre sur elle. Ces mortiers jettent une centaine de grenades remplies de grenailles, avec de longues fusées, qui par-là même durent long-tems, & les font aller & revenir en zigzag entre les pieds & les jambes des chevaux, avant qu'elles ne crevent; ce qui incommode ces animaux, les inquiète & fait qu'on ne peut plus les gouverner & que l'Escadron se rompt, ce qui donne beau jeu à l'Infanterie ou à la Cavalerie qui se trouve vis-à-vis. Ces carcassettes & ces nouvelles grenades sont prêtes depuis deux ans, emballées & cachetées dans l'Arsenal de Berlin, sans qu'il soit permis de les montrer à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'on s'en serve.

Le P. Troilo de Troppau aiant refusé d'être Supérieur des Jésuites dans les états du Roi, Sa Majesté a daigné lui faire sçavoir que la Cour de Rome n'avoit rien trouvé à redire à l'exception qu'il vouloit faire pour ses états & qu'il avoit fait connoître par son agent l'Abbé Colombini. Cependant le Jésuite tergiversant toujours, on lui fit observer que le Bref de suppression étant exclusivement adressé aux Evêques, il devoit en abandonner l'exécution à ces Pasteurs des ames, & considérer que les réglemens de discipline n'ont lieu que dans les Pais où ils ont été publiés & acceptés par les

Evêques Catholiques : que par cette raison les Décrets de discipline du Concile universel de Trente n'ont pas force de loi en France, que les mariages clandestins des Catholiques en Angleterre sont reconnus valides par l'Eglise Romaine, que la fameuse *Bulla Coena* n'a jamais été en vigueur dans un grand nombre de Païs Catholiques &c. &c. On croit que le P. Troilo persuadé par ces raisons ne tardera pas à obéir.

LIEGE.) Le 12. Février.) La Diète de Ra-
visbonne s'occupe actuellement du Traité conclu
entre la France & notre Prince-Evêque, conformé-
ment au Décret de commission, par lequel
Sa Maj. Imp. a porté cette affaire à la connois-
sance des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire:
le Ministre de France a fait distribuer aux En-
voies le Mémoire suivant, qui vient à l'appui
de la demande du Prince-Evêque.

Le Traité de Nimegue & la Convention de Lille
du premier Novembre 1699, avoient laissé la limite
de la France vers le Païs de Liége dans un état très-
incommode & très-préjudiciable aux intérêts & à la
tranquillité des Sujets de l'une & de l'autre domi-
nation. En vertu du premier de ces Traités, la
France possédoit au milieu du haut Entre-Sambre
& Meuse-Liégeois, les Villages de Sanzeilles, de
Romerée & de Matignole, à titre de dépendance
de la Prévôté de Maubeuge. Par la Convention de
1699, l'Espagne lui avoit cédé plusieurs de ses pos-
sessions dans la même contrée qui étoient situées
au-dessus des ruisseaux d'Hermeron & de Warée en
remonant vers la France, & qui entouroient de
tous côtés la forteresse de Charlemont. Ces posses-
sions gênoient le commerce intérieur de l'Entre-
Sambre & Meuse-Liégeois, & les dépendances de
Siver & de l'Agimont, nommément les Villages
d'Hermeron, de Gochénée & Heer, interceptoient
entièrement la communication essentielle du haut
Evêché avec la Ville, & le bas-Evêché de Liége, &

rendoient étrangères l'une à l'autre, ces deux parties d'une même Principauté. D'un autre côté, les Villages de Vireux-Saint-Martin & de Molhain faisant partie de l'ancien domaine de Liège, ceux de Han, d'Auberive & d'Hièrges, & le Village de Chooz interceptoient la communication directe entre la France & la Ville de Givet; & quoique des Conventions particulières, fondées sur les anciens Traités y eussent assuré aux Troupes du Roi & aux effets de Sa Majesté un transit libre & permanent, ce passage n'en causoit pas moins de fréquentes difficultés, en même-tems que le commerce réciproque des deux Nations éprouvoit des gênes perpétuelles. Ces considérations, autant que le désir d'écartier avec le plus grand soin tout ce qui pourroit troubler en quelque manière que ce fut, la bonne intelligence & le bon voisinage que le Roi est dans la résolution d'entretenir avec l'Empire en général, & chacun de ses Membres en particulier, ont engagé Sa Majesté à se prêter aux arrangemens que le Prince & l'Etat de Liège lui ont fait proposer, & à conclure avec Son Altesse une Convention, signée le 24. Mai de l'année dernière, par laquelle l'Etat de cette frontière a été réglé à la satisfaction des deux Parties. On a posé pour base de cet arrangement la maxime fondamentale d'un bon voisinage, qu'on a adoptée dans tous les Païs limitrophes dont les Souverains ont à cœur l'intérêt commun de leurs Peuples, de supprimer les enclavemens de Territoires, & de s'ouvrir réciproquement les communications nécessaires pour le commerce intérieur de chaque Province. Ces maximes consacrées dans le Traité de Nimègue ont suggéré à l'Empire les clauses ajoutées à la cession de la Lorraine en 1738; & déterminé les échanges que le Roi a faits en 1767, avec le Prince de Nassau-Saarbruck, à la satisfaction de l'Empereur & de l'Empire. Au moyen de la Convention conclue avec le Païs de Liège & dont la carte jointe au Traité exprime jusqu'aux moindres objets, l'Etat de Liège a cédé au Roi ses droits & ses prétentions de souveraineté sur les Villages & Territoires qui sont situés sur les deux rives de la Meuse, entre la France & la Ville de Givet, Capitale de l'Agimont-François, & où Sa Maj. jouit

soit déjà d'un tranſit illimité pour ſes Troupes & pour les effets appartenans à la Garniſon de Charlemont. En échange de ces ſix Villages, le Roi a cédé à l'Evêque & à l'Etat de Liège, ſous la ſouveraineté de l'Empire, tous les droits qui lui ont appartenu en vertu des Traités de Lille & de Nimègue, ſur les trois Villages enclavés dans l'Entre-Sambre & Meuſe-Liégeois, & ſur les Villages de Heer, d'Hermeton & de Gochéné, qui ſéparoient cette Province du reſte de l'Evêché de Liège. Sa Majeſté, pour faciliter les communications du haut & du bas Entre Sambre & Meuſe, y ajoute quelques dépendances de Boſſur-lez-Valcourt; & tous ces échanges ont été calculés & arrêtés dans la proportion la plus juſte, de manière que l'une & l'autre partie y trouve exactement la même étendue de terres & la même population. Il en réſulte que cette opération eſt une pure affaire de convenance réciproque, mais dont l'Etat de Liège retirera un avantage d'autant plus grand & plus ſolide, que les ſacrifices par leſquels il l'acquiert ſont de moindre importance, par rapport à lui-même. Il en réſulte encore que le Territoire Germanique, non ſeulement n'eſt pas diminué par cet arrangement, mais qu'il eſt peut-être augmenté de l'équivalent de quelques Territoires qui n'ont pas reconnu la ſouveraineté de l'Empire. Ces conſidérations, jointes aux motifs amiables qui ont préſidé à la négociation du Traité conclu le 24. Mai 1772, font préſumer que Sa Majeſté l'Empereur & l'Empire ne balanceront pas de munir cette Convention du ſceau de leur ratification, que le Prince & l'Etat de Liège ont jugé que leur devoir de Membre & de Vaſſal de l'Empire leur impoſoit de demander.

F R A N C E.

PARIS. (*Le 7. Février.*) Depuis que l'adminiſtration ſpirituelle a été changée dans nos Colonies, & que les Religieux Domini- cains & autres ſont rappelés pour être remplacés par des Prêtres ſéculiers, à la tête deſ-

quels seront deux Evêques, le Gouvernement a résolu de donner une autre forme à nos Missions étrangères. Mais sur les instances de Mr. l'Archevêque, le Roi a fait écrire à Mr. le Premier-Président de suspendre l'enregistrement de l'Edit qui concerne ces Missions ; & sur les observations qu'a fait Mr. l'Archevêque à ce sujet, Sa Majesté a renvoyé à Mr. le Duc d'Aiguillon les discussions & incidents que cette affaire pourra occasionner.

C'est le neveu de Madame de Bellegarde, qui a présenté un Cartel à Mr. de St. Auban. (*voez le dernier Journal, page 155.*) Il s'est retiré en Province, mais le Chatelet a ordre d'informer contre lui. Le Parlement a supprimé, mais sans aucune qualification odieuse, quelques mémoires contre le Comte de Morangiés en faveur des héritiers Veron.

On a été surpris ici, de ce qu'on a annoncé dans plusieurs Gazettes étrangères, que l'Abbé Boscovich avoit prêché avec impudence & impertinence aux Missions étrangères à Paris. C'est un ancien Curé du Diocèse de Quimper qui a fait ce Sermon. Il lui est échappé quelques phrases imprudentes, pour lesquelles le Gouvernement lui a marqué son mécontentement ; mais il est aussi absurde que méchant de les attribuer à Mr. l'Abbé Boscovich, dont la sagesse & la discrétion sont aussi connues que son talent pour les Mathématiques : Cet Abbé ne s'est nulle part exercé à la Prédication, & comme il est Etranger à Paris, il n'est pas assez familiarisé avec la Langue Françoisé pour se permettre de prêcher dans cette Capitale. Le Ministère vient de le fixer au service

du Roi de la manière la plus flatteuse & la plus honorable.

Un Arrêt du Parlement du 10. de Janvier condamne deux Livres à être lacérés & brulés : Le premier intitulé *le bon sens, ou idées naturelles opposées aux idées surnaturelles* : Le second a pour titre, *de l'homme, de ses facultés intellectuelles & de son éducation*, & fait un supplément au fameux Livre de l'*Esprit*. Enfant du même Pere, il a toutes les mauvaises qualités de son frere aîné.

Les Arrêts du Parlement contre ces infâmes productions prouvent sans doute la sagesse & la religion de cet auguste Sénat; mais le meilleur Arrêt contre les mauvais Livres & le plus propre à les anéantir, est de ne pas les lire, de les dédaigner & de les laisser dans les magasins des Imprimeurs. C'est la réflexion de Mr. l'Evêque du Pui. « Les Arrêts du Public sont
 » moins terribles dans leur exécution que les
 » loix pénales, mais ils ont plus de force pour
 » imposer silence aux Héraults de l'impieété.
 » Que ces Ecrivains trouvent en vous des
 » juges incorruptibles. Leur vanité craint
 » l'oubli plus encore que la censure. Rejetez
 » dans les ténèbres les ouvrages qu'ils y ont
 » enfantés, vengez-en la Religion par votre in-
 » différence & par votre mépris. Cessez enfin
 » de les lire & la source en fera bientôt tarie. »

La femme d'un Laboureur nommé Ridente, de la Paroisse du Fossé, Généralité de Roien, qui avoit un mari doux & honnête, & des enfans fort soumis au nombre de neuf, avoit formé l'affreux projet de les faire tous périr par le poison. Elle commença par son mari, & dans l'espace de trois mois elle avoit empoi-
 sonné

*La Religion
 vengée de
 l'incrédulité.
 Pag. 354.*

onné avec lui cinq de ses enfans. Deux autres n'ont échappé à sa barbarie que par des remèdes que le hafard leur a procurés: ce n'étoit pas encore le tour des deux autres. La Justice qui a pris trop tard connoissance de ce crime & qui selon la nature n'osoit en soupçonner une mère & une épouse, a donné le tems à cette misérable de prendre la fuite. Deux de ses freres qui ont été décrétés, ont déposé qu'ils l'ont conduite jusqu'au- près de Civet où ils l'ont laissée le 30 Octob. dernier. Malgré les avertissemens des Anti- Inoculateurs & les accidens causés par l'inoculation à la famille du Sieur Moreau, Architecte de la Ville, bien des gens se font inoculer. Le Maquis d'Aligre, ancien Premier - Président, qui a fait inoculer son fils unique l'année dernière, va encore faire inoculer sa fille. On assure que le Duc de Chaulnes a eu permission de sortir de la Citadelle du Havre, qu'il est en Picardie pour des affaires; & qu'il va revenir ici reprendre au Conseil son procès contre Madame de Giac sa mere. Un homme de bien s'est jetté de dessus le Pont-Royal dans la *Seine*, dont les eaux avoient crû pendant la nuit de plus de quatre pieds. On publie qu'on a trouvé aux Billettes de St. Cloud le cadavre de l'ancien Notaire Beauregard, qu'on soupçonnoit d'être passé en Pais étranger après une banqueroute considérable. Ce ne peut être que dans un accès de folie qu'il a pris le parti de se noier, puisque par l'examen de ses affaires on a connu qu'il lui auroit resté plus de dix mille livres de rente.

Le Parlement aiant été assemblé le 29. Janvier, depuis six heures du matin jusqu'à trois de

l'après-midi, sur l'affaire concernant des Libelles injurieux à la Magistrature, & en particulier celui de la Correspondance ; il en a résulté un Arrêt qui condamne une partie des accusés au bannissement, la seconde à être admonestés, & la troisième est mise hors de Cour ; un Bénédictin est du nombre de ces derniers. Il y avoit trente-trois accusés au pied de la Cour, & plus de quarante de contumax.

On plaide à la Grand'-Chambre du Parlement sur l'Appel d'une sentence du Châtelet, concernant la donation que feu Mr. le Duc de Bouillon a faite, au préjudice du Duc son fils, des biens de sa Maison à Mr. le Comte de la Tour d'Auvergne, son Parent très-éloigné. Il s'agit de sçavoir, si le testament doit être déclaré nul, comme fait *ab irato*? Mr. Gerbier plaide pour l'Héritier naturel, & Mrs. Turpin & Racine pour Mr. le Comte de la Tour d'Auvergne. La question que cette cause présente, est d'autant plus intéressante, qu'il faut entrer dans le détail des affections personnelles & de la vie du testateur, pour pénétrer les véritables motifs qui l'ont déterminé à exhériter Mr. le Duc de Bouillon, son fils unique.

L'Avocat Linguet, qui depuis quelques tems est de retour de son exil, voyant que tous les Avocats à l'imitation du Sieur Caillard, ne vouloient plus communiquer avec lui, depuis l'Arrêt du 2. Juillet qui supprime la critique qu'il a faite du plaidoyer de Mr. de Vaucreffon, a formé dernièrement opposition à cet Arrêt, en déclarant qu'il n'avoit jamais eu intention de manquer au respect dû aux Gens du Roi. Mais comme il a laissé passer le terme prescrit pour se rendre opposant, le Parlement

Il a déclaré non recevable, & a ajouté qu'il n'avoit pas entendu par son Arrêt préjudicier à l'état du Sieur Linguet ni à ses fonctions. On dit que malgré cela Mts. les Gens du Roi refusent toujours de communiquer avec lui, ce qui exclut nécessairement du Barreau un Avocat, qui l'honoreroit, si ses talens étoient plus dirigés par la réflexion. Mr. de la Chalotais, après avoir rompu son exil de Xaintes, a passé à Rennes pour se rendre à sa Terre de Verne, d'où il a écrit au Roi à Mr. le Duc de Penthièvre, à Mr. le Duc de la Vrillière & à Mr. le Chancelier, que le séjour de Xaintes lui étoit devenu odieux & insupportable depuis qu'une de ses filles y est morte. On croit qu'il auroit pû obtenir sa grace, s'il eut présenté au Roi une requête humble & touchante pour lui détailler les raisons de son aversion pour le séjour de Xaintes; mais qu'il l'a irrité en prenant un parti contraire aux Loix les plus inviolables.

La Faculté de Théologie se préparoit à prononcer contre le Professeur Oratorien, protégé par son Général contre son Evêque Mr. de Grimaldi, lors qu'enfin les Religieux prirent le parti de la soumission. Ils ont adressé à Mr. l'Evêque huit articles, contenant l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise sur les *Verrus Théologiques*, & signés, le 21. Janvier 1774, par le Sr. Roi, qui y reconnoit, " que ces articles contiennent la vraie Doctrine de l'Eglise; qu'il y adhère sincèrement; qu'il n'a jamais eu & n'aura jamais d'autres sentimens, quoiqu'il reconnoisse que l'article de *Virtutibus & Virtus* de ses cahiers, ainsi que son Mémoire justificatif, donnent lieu à des sens, qui por-

Voyez notre dern. Journal, p. 154.

ont tenté atteinte aux vérités exprimées dans ces articles. „ En adreſſant certe *Rétractation en forme de Déclaration* à Mr l'Evêque, le Pere Général & les Aſſiſtans y ont joint une Lettre d'adhéſion de la teneur ſuivante.

M O N S E I G N E U R ,

Je n'ai pas perdu de vûë un inſtant l'obligation, où j'étois de vous donner toute ſatisfaction ſur la Doctrine de notre Profefſeur du Collège du Mans.

C'eſt dans cette vûë, que m'étant fait inſtruire exactement de tous les reproches que la Faculté de Théologie de Paris faiſoit à l'enseignement que vous lui avez dénoncé, j'ai propoſé au Profefſeur de reconnoître les articles de Doctrine qui ſatisfont à ces reproches. Je n'ai rencontré de ſa part que droiture, que docilité; & je ne puis me diſpenſer de lui rendre ici ce témoignage.

J'ai l'honneur, MONSEIGNEUR, de vous envoyer ces articles, qu'il a ſouſcrits avec autant de ſincérité que d'empreſſement; & je vous les préſente avec confiance, ne doutant pas que vous n'en ſoiez auſſi ſatisfait que je le ſuis moi-même. J'ai la conſolation de pouvoir vous dire, que les Peres Aſſiſtans, & tous ceux de la Congrégation que j'ai conſultés, y ont reconnu, ainſi que moi, la Doctrine de l'Egliſe.

Je ne ceſſerai de déplorer, MONSEIGNEUR, que n'ayant jamais eu d'autre intention que de vous plaire, & de vous marquer en tout le dévoûement le plus ſincère & le plus reſpectueux, il ait pu ſe gliffer dans mes Lettres quelques expreſſions, qui aient paru contraires à ces ſentimens conſtans de mon cœur.

E Littéraire. Mars 1774. 225

Je vous conjure, MONSEIGNEUR, de ne plus jeter les yeux sur des événemens, dont le souvenir me sera toujours affligeant ; de rendre vos bontés à la Congrégation, & de compter plus que jamais sur le respect de son Chef & de ses Membres.

Je suis avec un profond respect &c.

(Signé) MULY, Prêtre de l'Oratoire.

Paris ce 22. Janvier 1774.

Cette rétractation a été adressée à tous les Evêques du Roïaume, & l'on espère qu'elle arrêtera la censure de la Faculté.

La Princesse Christine de Saxe, Abbessè de Remiremont, est ici depuis le 22. Janvier, sous le nom de Comtesse de Henneberg. Le Prince Xavier son frere, y est aussi sous le nom de Comte de Luface.

Il est mort dans la Paroisse de Maseroles, Diocèse d'Aires, une femme enceinte & malade depuis long-tems. Un Chirurgien prétendant que l'enfant devoit être mort avec sa mere, refusoit de l'ouvrir; mais obligé de le faire, à la sollicitation du Prêtre qui devoit inhumer cette femme, il trouva que l'enfant respiroit encore, quoique la mere fût morte depuis cinq à six heures. Cet enfant reçut le Baptême & vécut un quart d'heure. Ce fait détruit le systême du Chirurgien & de quelques Naturalistes, qui prétendent que le fœtus ne peut survivre que fort peu de tems à la mere. On sait que le fameux Mr. Civil, qu'on appelloit *le trois fois ressuscité*, vécut jusqu'au lendemain dans le sein de sa mere enterrée. Voyez les *Mém. de Trév. Juillet 1749, p. 1436, & Juillet 1762, p. 1678.*

Dans le cours de l'année dernière, il est né à

Paris 9751 garçons , 9096 filles , en tout 18847 ; il est mort 9752 hommes , 8766 femmes (18518). On a porté à l'Hôpital des enfants trouvés 3037 garçons , 2952 filles (5989). Le nombre des mariages a été de 4810. D'ou il résulte qu'il n'y a qu'environ 400,000 ames dans cette Capitale , au lieu d'un million qu'on lui suppose ordinairement (*).

VERSAILLES. (Le 4. Février.) Le Roi a accordé l'Archevêché de Vienne , vacant par la mort de Mr. Hugues de la Motte , à Mr. le Franc de Pompignan , Evêque du Puy ; & l'Archevêché de Besançon , vacant par la mort du Cardinal de Choiseul , à l'Evêque de Montpellier , de la Maison de Dürfort ; ce dernier Evêché à Mr. de Malide , Evêque d'Avranches ; & celui d'Avranches à l'Abbé de Belbeuf , Grand-Vicaire de Pontoise. Mr. de Dürfort avoit déjà été transféré du Siège d'Avranches à celui de Montpellier. On remarque que le Gouvernement & le Commandement de la Province & l'Archevêché de Besançon sont actuellement dans la même famille , Mr. le Duc de Duras étant Gouverneur & Mr. le Duc de Lorges Commandant de la Franche-Comté. Mr. le Marquis de Monteynard a reçu le 28. Janvier à Paris , vers midi , un ordre du Roi de donner à Mr. le Duc de la Vrilliere le porte feuille de la Guerre , & Mr. le Duc d'Aiguillon en a d'abord été chargé par *interim*. Mr. de Monteynard n'est point exilé , & l'on prévoit depuis long tems sa retraite. De-

(*) On peut voir les règles que nous avons établies là-dessus , & la vraie méthode de compter les habitans d'une Ville , dans notre Journal d'Avril 1772 , page 240.

puis la conclusion du Bail des Fermes, Mr. le Contrôleur - Général a chargé plusieurs Membres de cette Compagnie de pensions. Mr. Rollin, l'un des Fermiers, ayant sollicité une pareille grace pour un Militaire de distinction, son ami, le Ministre lui a répondu par écrit, que sa demande paroïssoit si juste, que le Roi exigeoit qu'il payât sur sa place une pension de deux mille écus à son ami. Quoiqu'il ne s'attendît pas à cet arrangement, il s'y est conformé de bonne grace.

MARSEILLE. (Le 29. Janvier.) Les Salles de Comédie semblent être devenues des champs où le feu & le fer se plaisent à déployer leur fureur. A peine avoit-on oublié ici le trouble du 29. Novembre 1772, qu'il vient d'en arriver un autre. Deux Officiers du Régiment d'Angoumois, qui étoient dans une loge, s'étant tenus dans une posture peu respectueuse pour le Parterre, celui-ci les obligea par ses cris de prendre un maintien plus honnête. Animés du désir de se venger de cette espèce d'affront, ils revinrent le sur-lendemain à la Comédie où l'on jouoit *Inès de Castro*, escortés d'une nombreuse troupe de leurs camarades, même, dit-on, de Soldats déguilés en habits bourgeois : ils se mirent dans la même loge & la même posture ; mais, soit que ce fussent d'autres Spectateurs, soit qu'on fût plus disposé à la paix, on parut ne pas le remarquer. Alors les Militaires, dispersés dans le Parterre, commencèrent les premiers à insulter les Bourgeois : on les hua ; aussi-tôt les Officiers mirent l'épée à la main & blessèrent très-grièvement trente à quarante personnes. Ce tumulte causa tant de fraïeur, que plusieurs femmes grosses en accouchèrent sur le champ, &

que, le bruit s'étant répandu dans la Ville, que le Régiment d'Angoumois venoit de faire un massacre à la Comédie, plusieurs habitans s'armèrent de fusils, & tirèrent sur ceux qu'ils rencontrèrent dans les rues en uniforme militaire. Cette confusion déterminâ les Magistrats à écrire au Commandant de tenir les Troupes renfermées, parce que les Bourgeois étoient tellement irrités, qu'ils ne pouvoient répondre de ce qui en pourroit résulter. La Cour a envoyé ici des ordres pour la punition rigoureuse de ces Militaires perturbateurs du repos public, devenus d'autant plus audacieux qu'ils se sentoient appuyés des Officiers-Majors contre l'autorité des Tribunaux Civils. Des hommes qui emploient contre les Citoyens des armes destinées à la défense de l'Etat, ne sauroient être châtiés trop sévèrement.

RHEIMS. (*Le 7. Février.*) Il y a eu dans la nuit du 15. au 16. du mois passé, un incendie à l'Abbaïe de St. Remi, qui a duré près de 48 heures, & a causé un dommage des plus considérables. Tous les bâtimens ont été brûlés & il n'y a eu que la *Sainte-Ampoule* que l'on a pu préserver des flammes. La Bibliothèque est une perte irréparable : elle étoit renommée pour ses manuscrits précieux & de la plus haute antiquité.

GRENOBLE. (*Le 30. Janvier.*) Dans la Paroisse d'Hues, des Chasseurs viennent de découvrir presqu'au sommet des Alpes, qui séparent le Dauphiné de la Savoie, les restes d'une ancienne Ville entourée de murailles, où l'on distingue encore 150 masures, une tour ou forteresse de plus de 100 toises de circuit, avec un fossé admirablement taillé dans le roc à une

profondeur extrême, & les ruines d'un édifice plus apparent que les autres, qu'on croit avoir été un Château. On y voit des bassins de pierre grossièrement travaillés. L'origine & le nom de cette Ville sont encore inconnus, mais cette découverte n'étonne pas ceux qui savent que dans les Pays habités il se trouve quelquefois des places inconnues, où personne ne s'avise de porter ses regards. C'est ainsi qu'on a trouvé un Village en Hongrie, ignoré de tous ses voisins, & que sous le regne de Philippe III. on a découvert en Espagne une région considérable & assez bien peuplée dont on n'avoit aucune connoissance.

N A I S A N C E.

La Marquise de Feroni, née Strozzi, Dame de la Cour du Grand-Duc de Toscane, est accouchée d'un fils, qui a été tenu sur les Fonts de Baptême au nom de son auguste Souverain, & a reçu les noms de Pierre-Léopold-Antoine-André-François.

M O R T S.

Sigismond-Frédéric Comte de Preysing, Chambellan, Conseiller intime actuel au service de Son Alt. Sér. Elect. de Baviere, est mort le 4. Février à Munich, âgé de 80 ans.

Frédéric-Henri-Émile-Charles de Prusse, fils aîné de Son Altesse Royale le Prince Ferdinand de Prusse, est mort dans la nuit du 3. au 9. Décembre, âgé de cinq ans.

Marie-Eve de Stahremberg, Landgrave de Hesse-Rheinfels, est morte à Strasbourg le 13. Décembre, dans la 51me. année de son âge.

Marie-Louïse, Princesse Jablonowska, veuve d'Anne-Charles-Frédéric de la Trimouille, Duc de Chatellerault, Prince de Tallmond, Comte de Tillebourg & de Benou, premier Baron de Saintronge, &c. Brigadier des Armées du Roi, ancien Mestre de Camp du Régiment de Tallmond, & du Régiment Roïal-Pologne, fille du feu Jean Prince Jablonowski, Grand-Enseigne de la Couronne de Pologne, Palatin de Volhynie, & de la petite Russie, & Tante du Prince de ce nom, Palatin de Posnanie, est morte à Paris le 20. Décembre, dans la soixante-treizième année de son âge. Elle avoit l'honneur d'être parente de la feu Reine. Elle a fait Madame Adélaïde de France sa légataire universelle. Elle a donné sa vaisselle d'argent à Mr. l'Archevêque de Paris. Elle procuroit toutes sortes de secours aux ex-Jésuites, & l'on assûre que son Testament n'est qu'un *fidei-commis* en leur faveur. Le Roi hérite 96 mille livres de rente viagère que cette Princesse touchoit sur le trésor roïal. Par son Testament elle vouloit être enterrée à la Polonoise, c'est-à-dire, qu'elle fut mise magnifiquement habillée, & à visage découvert, dans un fauteuil, & portée ainsi à l'Eglise : mais Mr. l'Archevêque a craint l'éclat que cette pompe inusitée ne manqueroit pas de causer, & par cette raison l'inhumation s'est faite dans l'Eglise de St. Sulpice sans cérémonie.

L'Abbé Comte de Ligneville & du St. Empire, Chanoine de la Cathédrale de Bayeux, Grand-Archidiacre de Caën, est mort à Bayeux le 27. Novembre dernier.

Le Baron Charles Ribbing, Général-Major, Chevalier de l'Ordre de l'Epée, & ci-devant Ministre du Roi de Suède à la Cour de Peteribourg,

7 est mort le premier Décembre, âgé de 55 ans.

Joseph-Thomas, Marquis d'Espinchal, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Château de Salces en Roussillon, est mort à Paris le 27. Décembre, à l'âge de 78 ans.

Christine-Charlotte-Frédérique Comtesse de Stollberg, née Comtesse de Castell, belle-mère de S. E. Mr. le Comte de Bernstorff, Ministre d'Etat, est morte à Copenhague, âgée de 42 ans.

Don Alvarez de Toledo, Osorio, Perez di Gusman, Marquis de Villa-Franca &c. Duc de Fernandina, & Montalto, Prince de Paterno, Grand d'Espagne de la première classe, Chevalier de l'ordre de la Toison d'or, Grand-Croix de l'Ordre de Charles III, Gentilhomme de la Chambre en exercice, Conseiller de l'Académie Royale des Arts &c. est mort le 4. Décembre, âgé de 57 ans.

Don Jean-Joseph Martinez Escalzo, Evêque de Ségovie, est mort dans son Diocèse, le 6. Décembre, âgé de 69 ans.

Eléonore Spicer est morte au mois de Juillet dernier à Akomack dans la Virginie, âgée de 121 ans.

Il est mort le 26. Novembre dans la Paroisse de Frise, au Village d'Oldenbourg, une veuve, nommée Foki Johannes, âgée de 113 ans.

Le Marquis Wielopolski, Enseigne de la Couronne de Pologne, est mort en Décembre sur ses Terres dans le Palatinat de Cracovie.

Mr. Jennings, Maréchal de Cour, Chevalier de l'Etoile Polaire, est mort en Suède sur ses Terres, âgé de 44 ans.

Antoine-Clairiadus de Choiseul-Beaupré, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Archevêque de Besançon, Prince du St. Empire, Primat de Lorraine &c. est mort le 7. de Février, en son Château de Gy, dans la soixante-huitième année de son âge.

Loüis de Conflans, Marquis d'Armentieres, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de la Haute-Guienne, Gouverneur du Neuf-Brifac, Commandant dans les trois Evêchés, est mort à Paris le 18. de Février, âgé de 63 ans.

Mt. Joseph Zaluski, Evêque de Kiovie & de Czernichovie, célèbre par ses vertus, son savoir, son Patriotisme, & sa captivité en Russie qui en fut l'effet, est mort à Varsovie le 7. Janvier. Il avoit rassemblé une Bibliothèque aussi remarquable par le choix que par le nombre des Livres, qui fait un des principaux ornemens de Varsovie. Il l'avoit ci-devant destinée aux Jésuites, auxquels il étoit fort attaché; mais, après la chute de la Société, il en a disposé en faveur de la République, pour l'usage de la Commission de l'éducation Nationale. Elle contient plus de 400,000 volumes, & peut être comparée aux premières Bibliothèques de l'Europe.

Loüis-Charles-Claude-André Comte de Fontenay, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Inspecteur-Général du Corps Royal d'Artillerie, est mort dans la soixante-dix-septième année de son âge.

Claude-Gabriel-Amédée de Rochefort-Dally, Marquis de Saint-Point, est mort dans ses Terres en Bourgogne, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Charles-François de Wignacourt, Marquis de Wignacourt, est mort à son Château d'Humbercourt, en Picardie, âgé de 74 ans.

Thierry-Hubert Comte de Verelst, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire des Etats-Généraux des Provinces-Unies, mourut à Berlin d'apoplexie le 26. Janvier, dans la 51^{me.} année de son âge. Ce Ministre avoit précédemment résidé, de la part de Leurs Hautes-Puissances, aux Cours de Naples & de Turin. Le Roi lui avoit donné le titre de Comte, à l'occasion du mariage du Prince Stadhouder avec la Princesse Royale de Prusse.

Henriette Grumelon est morte à Saint-Cast, Evêché de Saint-Brieux, dans la 105^{me.} année de son âge. Elle n'avoit jamais été malade, & elle a conservé sa mémoire jusqu'au dernier moment.

Nicolas Garnier, Grand-Maître des Eaux & Forêts de l'Evêché de Strasbourg, est mort à Brientheim dans la Vallée de Schirmeck, âgé de 105 ans.

Le Sieur de la Haie est mort à La Haie à l'âge de cent & vingt ans. Il étoit né en France au milieu des troubles de la Fronde. Il s'étoit trouvé à la prise d'Utrecht en 1672 & à la bataille de Malplaquet en 1709. Il avoit fait par terre le voiage de l'Egypte, de la Perse, des Indes & de la Chine, & contracté à l'âge de 70 ans un mariage dont il a eu cinq enfans. Il a conservé la mémoire & l'usage de tous ses sens jusqu'au dernier moment; mais il avoit un souvenir plus vif & plus net de ce qui s'étoit passé avant le tems de sa vieillesse. Il ne lui sembloit pas qu'il eut vécu fort long-tems; & quoiqu'il

fût tout disposé à subir la loi irrévocable de la nature, il auroit vû avec résignation & même avec plaisir le dix-neuvième siècle.

A ce moment nous apprenons que le Grand Seigneur, Müstapha III. est mort à Constantinople d'une hydropisie, le 21. Janvier. Le Muphti, les Gens de Loi & les grands Officiers s'étant assemblés peu-après, choisirent son Frere Abdul-Hâmet pour lui succéder, & le proclamèrent Sultan. Le mois prochain on en donnera un détail plus ample, ainsi que des suites que pourra entraîner un tel événement.

F I N:

Fautes à corriger dans le dernier Journal.

Page 86, ligne 25, *proposa*, lisez *propose*.

P. 110, l. 6, 1773, ce doit être 1774.

P. 123, l. 21, *Lithuanie*, lisez *de la Lithuanie Polonoise*.

P. 134, l. dernière, à *restreindre*, lisez à *la restreindre*.

P. 146, l. 25, *ni le Catéchisme*, lisez *point le Catéchisme*.

P. 156, l. 8, *avoient pris*, lisez *ont pris*.

Et dans le présent Journal, à une partie des exemplaires, page 186, l. 2, *Professeur*, lisez *Possesseur*.

A V I S.

LES affiches de Nantes viennent de publier le Remède suivant pour la guérison des rhumatismes & de la paralysie. Comme nous en avons vû nous-mêmes les effets sur plusieurs malades, nous croions-en devoir faire part au Public. On en est redevable à feu Mr. Joseph du Bois de la Byoliere, Médecin-Chirurgien breveté du Roi pour la distribution des Remèdes publics du magasin roial de Roüen. " Prenez une livre de beurre frais, sans sel ; une livre de graine de genièvre, concassée & pilée ; une livre de vers de terre, que vous essuïerez bien, sans les laver : mettez le tout dans un pot de terre, neuf, vernissé ; faites le boüillir à très petit feu environ quatorze heures ; ensuite vous y mettez une pinte d'emde-vie de vin ; vous battrez le tout ensemble dans le même pot, jusqu'à ce qu'il s'en soit formé un onguent. Lorsqu'il s'agit d'en faire usage, on prend un linge blanc de lessive, que l'on fait bien chauffer ; on en frotte auprès du feu, la partie affligée, sur laquelle on met de l'onguent ainsi que sur le linge que l'on fait servir à l'envelopper ; on s'en frotte deux ou trois fois par jour, pendant quelque-tems, & ensuite une fois jusqu'à parfaite guérison qui ne tarde pas. »

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	189
RUSSIE.	{	Petersbourg.	190
POLOGNE.	{	Varsovie.	193
		Lemberg.	195
SUEDE.	{	Stockholm.	196
ESPAGNE.	{	Madrid.	197
PORTUGAL.	{	Lisbonne.	197
ANGLETERRE.	{	Londres.	198
ITALIE.	{	Rome.	204
		Naples.	206
		Turin.	206
		Venise.	208
		Parme.	208
ALLEMAGNE.	{	Vienne.	209
		Munich.	211
		Ratisbonne.	212
		Berlin.	213
		Hambourg.	214
		Breslau.	214
		Liège.	216
FRANCS.	{	Paris.	218
		Versailles.	226
		Marseille.	227
		Rheims.	228
		Grénoble.	228
		Naissance.	229
		Morts.	<i>Ibid.</i>